

Première table ronde

Enjeux et défis de la globalisation

Président: Komlavi Fofoli Seddoh (Togo)
Chef de la section « Sciences de l'éducation », UNESCO

Quatre interventions tentent de cerner les grands défis de la mondialisation en cours afin de faire réfléchir aux démarches nouvelles à adopter en matière d'économie, de politique, d'environnement, de pluralisme et d'identité. Cette première table ronde plante le décor dans lequel les citoyens, universitaires ou non, doivent désormais agir.

Réalités et limites de l'économie mondialisée

François Trémeaud

*Sous-directeur général du Bureau
international du travail (Suisse)*

Pluralité ou uniformité ?

Dominique Wolton

*Directeur de recherche
au CNRS (France)*

La terre de demain – déséquilibres Nord-Sud et déséquilibres environnementaux

Mehdi Lahlou

*Directeur de recherche,
INSEA (France)*

Géopolitique des résistances

Riccardo Petrella

*Professeur à l'Université Catholique
de Louvain, (Belgique)
Président du Groupe de Lisbonne*

Réalités et limites de l'économie mondialisée

LA MONDIALISATION – UN PHÉNOMÈNE NOUVEAU ?

La mondialisation est perçue, à juste titre, comme un phénomène actuel sur la réalité duquel chacun s'interroge. Pour tenter de donner un certain sens des perspectives, je voudrais faire référence à deux textes. Le premier est la citation suivante :

« La grande industrie a créé le marché mondial... les vieilles industries nationales [...] sont supplantées par de nouvelles [...] industries qui n'emploient plus de matière indigène, mais des matières premières venues des régions les plus lointaines, et dont les produits se consomment non seulement dans le pays même, mais dans toutes les parties du globe. À la place des anciens besoins, satisfaits par les produits nationaux, naissent des besoins nouveaux, réclamant pour leur satisfaction les produits des contrées et des climats les plus lointains. À la place de l'ancien isolement des provinces et des nations se suffisant à elles-mêmes, se développent des relations universelles, une interdépendance universelle des nations. »¹

Ceci est un extrait du « Manifeste du Parti Communiste » de Karl Marx et Friedrich Engels qui date de 1848 et témoigne que, dès le milieu du XIX^e siècle, est apparue la notion de mondialisation.

Le second texte montre que cette vision, ou ce constat, n'était pas réservée à la pensée marxiste.

Ainsi, en décrivant la position de Chicago dans le réseau international de commerce et de finance en 1895, l'économiste américain Paul Krugman notait « *que les chemins de fer qui relient cette ville à son arrière-pays ont été construits avec des fonds européens et transportent de la viande et du blé à destination des marchés européens, que les entreprises de chimie qui*

1. Marx/Engels (1848), version française.

fournissent à Chicago les couleurs pour ses textiles ou l'aspirine qui y est consommée sont des multinationales ayant leur siège en Allemagne, que le marché de la viande est en compétition avec celui de Nouvelle-Zélande, que la moitié des habitants de Chicago est née à l'étranger, que le marché des grains réagit aux messages de sécheresse en Ukraine et au Brésil, qu'il ne faut pas plus de quelques heures pour des transferts internationaux d'argent ».

La mondialisation n'est donc pas une réalité véritablement nouvelle.

Elle existait déjà, pour une large part, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, mais elle a été détruite par la crise économique, la montée du nationalisme et deux guerres mondiales et a été fractionnée par le protectionnisme. Elle a mis longtemps à guérir de ses maux. Ce n'est qu'au début des années 1970 que le pourcentage de la production mondiale exportée a, à nouveau, atteint le niveau qu'elle avait en 1913.

QU'EST-CE QUE LA MONDIALISATION AUJOURD'HUI ?

Si de nombreux aspects que nous attribuons à la mondialisation d'aujourd'hui existaient déjà précédemment, le développement s'en est nettement accéléré et certaines évolutions au cours des toutes dernières années ont donné à la situation actuelle une spécificité nouvelle :

- **Un essor sans précédent des entreprises multinationales.** Leur nombre est passé d'environ 7 000 à la fin des années 1960 à plus de 40 000 au début des années 1990, les sièges centraux disposent de plus de 250 000 mille filiales. Le stock, à l'étranger, de capital dont les multinationales disposent est passé de 68 milliards de dollars en 1960 à 1 650 milliards de dollars en 1993. 115 millions de travailleurs dans le monde travaillent pour une entreprise qui a sa maison-mère centrale à l'étranger.
- **Un accroissement continu du commerce international.** En valeur, les exportations mondiales de marchandises et de services ont dépassé 6 500 milliards de dollars en 1997². Depuis la dernière guerre, le taux d'accroissement du commerce international est, chaque année, plus élevé que celui de la production mondiale. Mais ce n'est pas seulement l'accroissement du volume du commerce international, c'est aussi sa structure qui a profondément changé. On estime que plus d'un tiers du commerce mondial s'effectue entre les entreprises multinationales elles-mêmes.
- **Une internationalisation des marchés financiers.** L'expansion de la finance internationale est un des aspects les plus phénoménaux des deux dernières décennies. Les transac-

2. Le Monde du 25 mars, citant un nouveau rapport de l'OMC. D'après l'OMC, la crise financière en Asie n'a eu qu'un impact modéré sur la croissance moyenne du commerce mondial.

tions quotidiennes sur le marché des devises sont, aujourd'hui, plus grandes que les réserves officielles internationales en monnaie étrangère.

- **L'explosion de la communication et de l'information.** Des millions de kilomètres de fibre optique relient les continents et des millions de signaux se croisent en permanence dans l'atmosphère de la planète. 24 heures sur 24, des contrats, des transactions, des informations de toutes sortes traversent les fuseaux horaires, les frontières et les cultures. Les nouvelles routes commerciales sont des éclats de laser et des rayons de satellites. La marchandise transportée est de plus en plus la technologie et le savoir.

LES IMPLICATIONS DE LA MONDIALISATION POUR LES ACTEURS PRINCIPAUX

Quelles implications de la mondialisation voit-on apparaître à ce stade pour les gouvernements, les entreprises et les salariés?

Il est évident que, à l'arrière plan de tels changements, le rôle des acteurs nationaux, en particulier celui des gouvernements, change. Pour les gouvernements, il faut constater un décalage croissant des espaces économique et politique, entraîné par la mondialisation. Marchandises et capitaux circulent de plus en plus librement, alors que les politiques économiques et les choix collectifs demeurent définis au sein d'espaces restreints, celui des États-Nations. Le pouvoir qu'a chaque gouvernement de lever des impôts et des taxes plus élevés que dans les autres pays s'est réduit au cours des dernières années. D'où la fameuse réduction des marges de manœuvre des gouvernements dans le domaine économique. Ainsi, la mondialisation exerce une certaine pression sur les gouvernements, leurs systèmes fiscaux se trouvant en compétition les uns avec les autres.

On peut sans doute s'attendre, au cours des années à venir, à ce que la taxation de la consommation et du travail gagne de l'importance face à la taxation des facteurs de production qui s'expatrient, comme les profits ou l'épargne.

Pour les entreprises, il faut s'attendre à un essor des multinationales en provenance des nouveaux pays industrialisés et, d'autre part, à une internationalisation accélérée des PME. Le développement du commerce électronique va permettre à un nombre croissant d'opérateurs d'accéder aux marchés dans l'intérêt des consommateurs, mais aussi de tous les producteurs petits et moyens du Tiers Monde qui ont eu jusqu'ici peu de chances.

LES EFFETS SUR L'HOMME AU TRAVAIL, SANS TRAVAIL OU À LA RECHERCHE DE TRAVAIL

Les effets sur l'homme au travail, sans travail ou à la recherche de travail, sont l'aspect sur lequel je voudrais me concentrer et vous n'en serez pas surpris, venant du représentant du BIT.

L'idée générale qui se dégage est que la mondialisation donne des occasions et des possibilités de faire progresser l'emploi de manière importante mais qu'elle engendre et peut engendrer des phénomènes très négatifs et des déséquilibres considérables si :

- un système régulateur minimum n'est pas mis en place
- le progrès social n'accompagne pas le progrès économique.

Quels sont les effets apparents sur l'emploi ?

Il n'est pas facile de distinguer, dans les évolutions du chômage et de l'emploi, ce qui tient à la mondialisation elle-même. La situation résulte de la combinaison de divers phénomènes et la mondialisation n'est que l'un d'entre eux. Toutefois, jusqu'ici, il apparaît que l'impact de la mondialisation sur l'emploi dans les pays industrialisés a été relativement mineur.

Dans ces pays, les emplois se situent en grande majorité dans les secteurs qui ne sont pas exposés à la concurrence internationale et la part des pays en développement dans le total des échanges demeure très modeste. Les effets apparaissent être les suivants :

- il se produit une réduction des emplois peu qualifiés et une menace s'opère pour les industries en déclin ;
- à l'inverse, les emplois qualifiés augmentent, de même que les emplois atypiques, principalement le travail indépendant, l'emploi à temps partiel et le travail temporaire ;
- la disparité des salaires et des revenus tend à s'accroître.

Au total, les études conduites jusqu'ici montrent que le chômage est dû plutôt aux progrès techniques et aux marchés du travail trop rigides qu'à la mondialisation sous l'effet de délocalisations ou d'importations du Tiers Monde. Les mêmes études montrent à contrario que le protectionnisme réduit l'emploi et engendre le chômage.

Dans les économies émergentes et en développement, malgré la forte croissance dans de nombreux pays, plus d'un milliard de personnes vivent toujours dans la pauvreté. Les conditions de travail et les droits des salariés sont souvent en deçà de ce qu'exigent aussi bien la dignité humaine que les conventions du BIT et la concurrence au niveau mondial aggrave et étend cet état de fait et risque de le faire de manière croissante.

Pour les travailleurs, la mondialisation est donc à la fois une chance et une menace et beaucoup dépendra de la façon dont elle sera conduite, c'est-à-dire soit qu'elle sera guidée et encadrée ou, au contraire, laissée au libre jeu des forces du marché.

C'est une chance pour les individus car l'intégration dans l'économie mondiale est incontestablement un moyen puissant d'accélérer la croissance et le développement. Cette intégration suppose un énorme effort d'éducation des hommes et des femmes dans les pays du Sud et du Nord, où l'école et l'université ont un rôle considérable à jouer à la fois pour donner à chacun les capacités d'y prendre place et d'en profiter et pour qu'il puisse trouver

l'équilibre nécessaire entre les concepts et langages commerciaux et sa propre culture ainsi que sa propre langue.

Le rythme du développement économique, dans certains de ces pays, s'accélère de manière considérable. Il avait fallu, au Royaume-Uni, 58 ans pour doubler son revenu par tête la première fois.

Tout récemment, la Chine a mis 9 ans à le faire et le Chili, 10 ans.

Tout en maniant, avec la prudence nécessaire, les projections des économistes, celles-ci nous indiquent qu'aux rythmes actuels, le commerce mondial devrait doubler dans les dix prochaines années et la production mondiale doubler au cours des vingt prochaines années.

Dans les pays en développement, les chances à saisir sont énormes. Déjà, ils croissent à un rythme deux fois supérieur aux pays développés. Le pouvoir économique mondial se déplace vers le Sud et vers l'Est.

Si, chez eux, aujourd'hui, 80 % de la population n'est pas encore en situation de pouvoir faire un appel téléphonique, dans quelques années presque tous leurs habitants auront accès aux télécommunications. Ils vont donc pouvoir accéder aux nouveaux moyens de production essentiels que sont l'éducation et le savoir-faire.

Ceci aura un énorme impact sur leur capacité à se développer, à produire, à consommer ainsi que sur les progrès de la science et de la culture.

Tout ceci est facilité et alimenté par les progrès de la démocratie. L'internationalisation et les nouvelles technologies ont été de puissants facteurs de l'anéantissement des systèmes de parti unique. Il était devenu impossible de mettre un commissaire politique entre chaque citoyen et son ordinateur!

Dans les pays industrialisés, les possibilités qui s'ouvrent sont également considérables. Si elle est bien exploitée, la seule modernisation de la Chine va nécessiter des importations de matériel technologique et industriel d'environ 100 milliards de dollars par an.

Comment imaginer que ceci ne puisse pas créer des emplois dans les pays du Nord?

LES CONSÉQUENCES NÉGATIVES POUR LES TRAVAILLEURS À ÉVITER OU À CORRIGER

Toutefois, si les chances à saisir existent et sont même considérables, les risques de tensions intolérables, de retours en arrière, de drames sociaux insupportables sont présents. La compétition peut s'exercer ou être poussée jusqu'aux sacrifices de vies humaines, de la liberté, de la santé et de la sécurité des travailleurs et de leurs familles.

Le BIT estime aujourd'hui que, dans les seuls pays en développement, il y a au moins 120 millions d'enfants de 5 à 14 ans astreints au travail, et qu'ils sont deux fois plus nombreux (environ 250 millions) si l'on inclut ceux pour qui le travail est une activité

secondaire. Ces derniers se répartissent entre l'Asie (61 %), l'Afrique (32 %) et l'Amérique latine (7 %).

Le problème concerne avant tout les pays en développement, mais il existe aussi dans beaucoup de pays industrialisés et en Europe de l'Est.

La plupart des enquêtes ne couvrent les enfants qu'à partir de 10 ans. Mais beaucoup d'enfants commencent à travailler plus jeunes. Dans les campagnes, ils travaillent très tôt, dès 5, 6 ou 7 ans, surtout les filles. On estime que dans certains pays 20 pour cent des enfants qui travaillent ont moins de 10 ans dans les campagnes et environ 5 pour cent en ville. Le nombre d'enfants au travail est particulièrement élevé dans des activités qui sont dangereuses pour leur santé, ainsi que dans les services domestiques. Il prend, dans certains pays, la forme du travail forcé, c'est-à-dire de la servitude pour dette ou la prostitution.

Dans le même temps, la capacité de négocier des syndicats et de défendre les travailleurs est affaiblie par la difficulté qu'ils ont de faire que leur action dépasse les frontières et par la structure de l'emploi qui se prête moins à la syndicalisation.

Lorsque des retournements brutaux de situation se produisent comme en Asie récemment, ce sont les travailleurs qui en paient le prix par la perte d'emploi, les hausses des denrées essentielles, le renvoi dans les pays d'origine, etc. Dans ces pays où, malgré une importante croissance au cours des dernières décennies, aucun système d'assurance-chômage ou de recyclage n'a été mis en place, le fait que sous la pression de la concurrence des entreprises aient de plus en plus tendance ou soient de plus en plus dans la situation de devoir traiter le travail, c'est-à-dire le salarié, comme une marchandise, est contraire à la doctrine de l'OIT et intolérable à terme.

Pour éviter que cette seconde mondialisation ne se termine comme la première, c'est-à-dire par une crise économique et sociale conduisant au protectionnisme, à l'exacerbation du nationalisme et à des guerres mondiales, il faut qu'au fur et à mesure que progresse cette mondialisation, des mesures soient prises pour assurer un minimum de justice sociale. Il faut que le progrès économique engendre, pour les populations dans leur totalité, le progrès social.

Il est essentiel d'y parvenir mais cela est difficile parce que si la mobilité de la technologie et du capital est devenue quasiment totale, celle du travail est extrêmement réduite. Beaucoup plus que lors de la première mondialisation où des vagues considérables de travailleurs migrants pouvaient, au prix de l'émigration, suivre les déplacements de la prospérité.

LA NÉCESSITÉ DE RÈGLES COMMUNES ET D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE INTERNATIONAL

Cette situation rend indispensable un cadre internationalement reconnu qui soit régulateur et canalise les flux de prospérité dans la bonne direction. En effet, si les phénomènes économiques se mondialisent, la tâche de maintenir la cohésion sociale appartient à l'État-Nation.

Or, si les règles nationales sont précises et sophistiquées, elles maîtrisent de moins en moins les nouveaux phénomènes et il n'en existe pas encore, sur le plan international, qui soient communes à tous et doivent être respectées de la même manière par chacun.

Un marché fonctionnant sans règle, ni garde-fou, conduit à tous les excès, à des renversements de situation brutaux et à la corruption.

L'Organisation internationale du Travail, qui rassemble les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de la quasi-totalité des États du monde, a été fondée en 1919 sur l'idée que la compétition économique ne doit pas conduire à des régressions sociales. Elle a développé un système très complet de normes internationales du travail et possède un système de contrôle de leur application. Mais chaque État est libre de ratifier ou de ne pas ratifier telle ou telle convention. Or, il ne doit pas y avoir de « trous » dans les règles du jeu du marché mondial, sinon tout le monde s'y engouffre. Il faut des règles essentielles que tous acceptent et que tous appliquent.

En fait, à l'origine, le débat sur cette question a germé autour de l'idée de la clause sociale : un pays qui ne respecterait pas les conditions sociales essentielles devrait être sanctionné sur le plan du commerce international.

Cette idée a été avancée et prônée depuis un certain nombre d'années par des gouvernements de pays industrialisés soutenus par des organisations syndicales.

Tout d'abord, au sein de l'Union européenne, dans le cadre des négociations des conventions de Lomé. Puis à l'OMC.

Partout, cette idée s'est toujours heurtée à des réactions très vives de la part des pays en voie de développement qui y ont vu une menace pour leur développement imposée par les pays industrialisés.

Aussi, l'idée de la clause sociale a-t-elle été tour à tour abandonnée pour les négociations de Lomé et abandonnée, en avril 1994, où à Marrakech on a renoncé à l'inscrire dans l'acte constitutif de l'OMC.

Le débat s'est alors déplacé progressivement vers l'OIT.

Ainsi, en décembre 1996, la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour a affirmé que cette question était de la compétence de l'OIT. Les ministres du Commerce, tout en reconnaissant la légitimité de l'avantage comparatif des pays à bas salaires, ont expressément renouvelé leur « engagement d'observer les normes fondamentales du travail internationalement reconnues » et précisé que l'OIT « est l'organe compétent pour établir ces normes et s'en occuper ».

On passait ainsi de la notion d'une clause sociale à la promotion et au respect des droits fondamentaux des travailleurs.

Mais, dès le début, quelle que soit l'enceinte où ces questions étaient abordées et quelle que soit la perspective dans laquelle elles l'étaient, référence était toujours faite aux conventions de l'OIT et à l'utilisation de ses mécanismes de contrôle.

Pourquoi les conventions de l'OIT? Parce qu'elles existent, sont bien adaptées et qu'elles ont déjà été adoptées par la communauté internationale sur une base tripartite.

Référence aussi aux mécanismes de contrôle de l'OIT, parce qu'ils sont reconnus comme fiables et impartiaux.

Il restait alors à préciser lesquels de ces textes devaient être considérés comme les normes fondamentales à respecter unanimement sur le plan social par tous les pays.

En ce qui concerne le choix des textes, le Sommet mondial sur le développement social, qui s'est tenu au niveau des Chefs d'Etat à Copenhague en mars 1995, a déterminé les normes de l'OIT à utiliser. Ce sont les conventions sur :

- la liberté syndicale et la liberté de négociation (conventions n° 87 et 98);
- la non-discrimination dans l'emploi (convention n° 111);
- l'abolition du travail forcé (convention n° 105);
- l'élimination du travail des enfants (en particulier et pour commencer, l'abolition des formes les plus intolérables de travail des enfants. Une convention sera adoptée en juin par la Conférence générale de l'Organisation).

Ces conventions assurent un minimum en dessous duquel aucun État ne peut et ne doit tolérer que sa population au travail se trouve placée. Ceci n'a rien à voir avec le niveau de développement, mais a trait à la dignité humaine.

D'autre part, le respect de la liberté syndicale et la libre négociation des conditions de travail entre des organisations professionnelles libres et représentatives permettent aux forces internes de jouer afin que progressent les conditions sociales parallèlement aux progrès de l'économie, notamment à ceux résultant de la mondialisation.

Le BIT a aujourd'hui beaucoup progressé dans ces directions. Tout d'abord, il s'est engagé dans une campagne destinée à encourager les États qui ne l'avaient pas fait à ratifier ces conventions. Ceci a produit l'obtention de 80 nouvelles ratifications.

Ensuite, la Conférence générale de l'Organisation sera saisie, dans un mois, d'un projet de Déclaration de principe sur les droits fondamentaux des travailleurs.

Celle-ci, après discussion, pourrait être adoptée par la Conférence.

S'il en était ainsi, ceci pourrait amener les 174 États Membres de l'Organisation à faire rapport sur leur situation à l'égard de ces textes et vraisemblablement le BIT à informer régulièrement la communauté internationale sur la situation par un rapport d'ensemble.

Ceci donnerait des indications des progrès réalisés et à réaliser en la matière et permettrait d'identifier les situations sur lesquelles l'assistance, l'appui de la communauté inter-

nationale, par la voie de la coopération technique, notamment pour le renforcement des partenaires sociaux, devraient se porter et se concentrer.

Ainsi, la mondialisation est bien, sur le plan social, à la fois une grande chance et un formidable risque. La société internationale doit s'organiser et, dans le domaine du travail, l'OIT est l'un des points de départ de l'ordonnancement de ce nouveau mode de fonctionnement.

Mais ce phénomène va plus loin, s'agissant de l'éducation, de la culture, des communautés linguistiques dont les questions sociales sont toutefois l'une des importantes composantes.

Dominique Wolton

Directeur de Recherche au CNRS

Directeur du Laboratoire

Communication et Politique

La communication enjeu de deux mondialisations

Quel rapport y a-t-il entre ces quatre mots caractéristiques de la modernité : globalisation ; mondialisation ; communauté ; universalisme ? Peu de choses si ce n'est que tous les quatre renvoient à l'idée d'ouverture et de communication. Les deux premiers relèvent de la sphère économique et technique. L'horizon du capitalisme est l'existence d'un seul marché sans frontières ni barrières et la mondialisation des télécommunications est une condition indispensable. Du téléphone à la radio, de la télévision à l'informatique, et aujourd'hui à l'interconnexion de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel, la mondialisation de la communication est le bras armé de la globalisation.

Les deux autres mots renvoient au monde des valeurs et des principes philosophiques et politiques en définissant ce qu'il y a d'universel dans l'Homme et dans certains idéaux.

Quel est le problème ? Ignorer ce qui sépare deux à deux ces quatre mots. Les deux premiers renvoient au monde réel, les deux seconds au monde des idéaux. Et comme dans les deux ensembles il est question d'ouverture et de relation, on espère une convergence entre le monde de la réalité et celui des valeurs. Avec l'idée implicite que l'ouverture économique et technique du monde est la condition de l'ouverture politique. D'autant que dans les deux cas les techniques de communication (informatique, audiovisuel, télécommunication) jouent un rôle important. Elles sont la condition matérielle, fonctionnelle de l'économie mondiale : pas de globalisation possible des marchés sans télécommunications, flux transfrontières de données, échanges d'informations. Elles sont également la condition des échanges d'information et de culture, dans le cadre de la coopération internationale. La confusion est donc possible : on pense de bonne foi que la référence à la communication dans l'ordre de la mondialisation des marchés est une condition favorable à la communication entendue dans l'ordre de la coopération entre les peuples au sein de la communauté internationale.

L'idée que je veux défendre ici est simple : il n'y a pas de rapport direct entre l'ouverture économique du monde *et* l'extension de la démocratie. L'ouverture des marchés ne préfigure plus la démocratie de demain, même si cela fut en partie vrai, au XVIII^e et au XIX^e siècles, car nous sommes aujourd'hui dans un autre contexte. La présence des mêmes outils de communication ne garantit plus la *continuité* entre la sphère économique et la sphère politique. Bref, on est face à deux modèles d'ouverture qui n'ont pas la même signification, et la présence des même outils de communication n'est pas la preuve de leur complémentarité « naturelle ». Au contraire, plus la communication est instrumentalisée dans sa dimension *fonctionnelle* nécessaire à l'économie mondiale, plus il faut être vigilant aux conditions de la dimension *normative* de la communication nécessaire à son rôle dans l'ordre de la démocratie. Plus tout est ouverture et communication, plus il faut distinguer les caractéristiques de la communication nécessaire à l'ordre économique et celles qui sont nécessaires à l'ordre politique et symbolique. Ou pour le dire autrement plus le monde est ouvert et dominé par la communication, plus il est nécessaire de distinguer ce qui relève de la communication fonctionnelle adaptée à l'économie mondiale, de la communication normative qui relève de la tentative d'organisation de la communauté internationale. Non seulement la mondialisation de la communication ne suffit pas à favoriser la paix, on le voit tous les jours avec la globalisation des marchés qui n'interdit nullement les guerres, mais en outre il faut, encore plus nettement qu'hier, caractériser la communication normative nécessaire à la coopération entre les peuples et les cultures.

D'UN PARADIGME À L'AUTRE

1. Le paradigme dominant

Il est simple et découle de trois siècles d'histoire. Pendant très longtemps l'équation a été commerce = ouverture = progrès. Simultanément le modèle culturel et politique dominant était celui d'un monde fermé, l'ouverture s'étant faite par le commerce, qui au-delà de la circulation des biens et des services a favorisé celle des idées. La renaissance de l'Europe à partir du XII^e siècle avec la ligue hanséatique en est un exemple frappant. L'échange, condition du progrès économique, fut ensuite la condition de l'émergence de l'idée de liberté de conscience au XVI^e siècle, puis de celle de liberté individuelle au XVII^e, et ensuite de liberté politique aux XVIII^e et XIX^e siècles. L'équation s'est donc imposée dans la culture occidentale : commerce + marché + ouverture = conditions du progrès, c'est-à-dire à terme de la démocratie. Et ce paradigme domine encore aujourd'hui puisqu'il s'est appliqué à la construction européenne depuis 1945, l'ouverture des marchés étant largement considérée comme la condition future de la liberté politique. On procède comme cela aussi avec la Chine. D'ailleurs le mot libéralisme dans sa double dimension économique et politique

illustre depuis le XIX^e siècle cette idée d'une *continuité* entre logique économique et politique. Le libéralisme économique du laisser-faire laisser-passer est depuis la fin du XIX^e siècle le cousin du libéralisme politique. Ce paradigme dominant encore aujourd'hui tend naturellement à identifier ouverture, communication, progrès social et démocratie.

2. Le changement de paradigme

Pourtant, depuis la 2^e guerre mondiale tout a changé. La réalité, et non plus l'idéal, est aujourd'hui l'ouverture. La liberté des échanges de toute nature est la règle : il n'y a plus de monde fermé, et encore moins depuis la fin du communisme. La mondialisation des techniques de communication facilite la globalisation de marchés. L'ouverture n'est plus un idéal mais une réalité, mieux, une nécessité du développement économique. Mais on reste attaché au modèle d'ouverture qui, à juste titre, dans un monde fermé identifiait ouverture et progrès. D'où l'idée naïve, et fautive, selon laquelle, les ordinateurs et les satellites, parce qu'ils franchissent les frontières, sont plutôt naturellement du côté du progrès. On continue à raisonner avec la même logique et les mêmes schémas, alors même que la réalité historique a changé et que les mots n'ont plus le même sens. L'ouverture n'est plus nécessairement une valeur ni un idéal proche de l'émancipation, elle est une réalité nécessaire à l'économie mondiale. Non seulement l'ouverture économique ne suffit plus à unifier, mais elle crée en plus de nouvelles inégalités. L'ouverture des marchés est évidemment compatible avec les inégalités. Ce que rappelait d'ailleurs déjà l'expérience du XIX^e siècle, mais que l'on a eu largement tendance à oublier.

3. La communication dans l'ordre politique et symbolique

La confusion entre les deux modèles d'ouverture est d'autant plus forte que les démocraties, depuis la fin de la guerre, ont inscrit, au travers de la création de l'ONU, un idéal d'ouverture avec l'homme d'une « communauté internationale » organisée autour de la paix et de la démocratie. L'universalisme démocratique s'est inscrit dans la Déclaration des droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies. Là aussi il n'est question que d'ouverture, de circulation des idées et des hommes. L'universalisme des valeurs occidentales s'est incarné dans l'idéal d'une communauté internationale où les nations, en dépit de leurs différences, et inégalités, coopéreraient.

On comprend alors la confusion, d'autant qu'en un demi-siècle le changement technique a permis des progrès fantastiques dans les techniques de communication, légitimant de bonne foi l'idée que plus il y aurait de communication, plus la paix et la coopération seraient facilitées. On a hélas constaté par exemple avec l'information et l'image, que contrairement à ce que l'on avait pensé, il ne suffit pas d'informer sur les guerres et les barbaries ni même

de les montrer pour que celles-ci cessent. Hier, on pensait que l'absence d'images et d'information facilitaient les guerres; aujourd'hui, on sait que l'on tue aussi très bien avec les caméras... Autrement dit, non seulement il n'y a plus de liens direct entre ouverture et progrès, communication et émancipation, mais l'extension de la globalisation n'est plus une condition suffisante à l'extension de la communication, ou à l'établissement d'une véritable coopération au sein de la communauté internationale. L'omniprésence de la communication dans les deux logiques ne garantit rien car, on y reviendra, il s'agit de deux dimensions bien différentes de la communication. Le monde des intérêts *est de plus en plus distinct* de celui des valeurs, même s'ils parlent tous deux d'ouvertures et de communication et même si on y retrouve la présence des mêmes techniques de communication.

REPENSER LE LIEN ENTRE COMMUNICATION, MONDIALISATION ET UNIVERSALISME

1. Le triomphe de la modernité

Le problème aujourd'hui n'est pas seulement celui du statut de la communication, présent simultanément dans l'ordre de la mondialisation économique et dans celui de la mondialisation politique, il est aussi dans le fait que chacune des deux logiques a pris une expansion considérable.

La mondialisation économique est telle qu'il faut absolument distinguer ce qui relève de l'économie, du social et de la culture. L'interpénétration des logiques oblige à distinguer ce qui renvoie à l'économie, au social, au culturel. Sinon, c'est le poids déterminant de la logique économique qui va imposer sa vision du social, du culturel, et du politique.

Plus les logiques économiques, sociales, culturelles s'interpénètrent dans la vie quotidienne, plus dans l'analyse il faut maintenir des critères d'analyse différents. Et comme dans les trois espaces, l'économie, le social, le culturel, la communication joue un grand rôle, à travers la présence des *mêmes* techniques. Il faut une grande vigilance intellectuelle pour ne pas succomber à la tentation d'un certain continuum. C'est-à-dire croire que c'est la *même* logique de la communication qui prévaut dans l'ordre économique, social et culturel, alors même que la conception de la communication nécessaire à la vie des affaires n'est pas du tout la même que celle existant dans la vie sociale, la culture et la politique. Plus il y a de *continuité* dans les services et les activités, ce qui caractérise la modernité au sein d'une société ouverte, plus il faut, du point de vue de l'analyse, être rigoureux pour distinguer la diversité des logiques de communication. Plus les réalités se ressemblent, plus il faut du point de vue de l'analyse, distinguer logique des valeurs et logique de l'intérêt. Utiliser le même utilisateur pour travailler, apprendre, s'amuser, régler ses affaires personnelles ne rapproche en rien le *contenu* de ces activités.

2. La démocratie de masse

Le modèle de la communication, dans l'ordre de la politique, est aussi aujourd'hui radicalement différent. Il ne s'agit plus de la communication entre une élite et le reste de la société, mais au contraire de la communication du grand nombre liée au double modèle de la société de masse, par la consommation et de la démocratie de masse par la politique. Tout est différent avec *l'émergence du nombre et de la masse* depuis près d'un siècle. S'il s'agit toujours de la communication, entendue comme la recherche d'un minimum d'intercompréhension entre des individus et des collectivités, celle-ci est plus difficile à atteindre, du fait de l'échelle du suffrage universel généralisé. Elle est à une échelle jamais atteinte dans l'histoire. Aujourd'hui tout le monde a le droit de dire quelque chose, au nom de la liberté individuelle, ce qui complique un formidable processus d'intercompréhension. Non seulement tout le monde a quelque chose à dire collectivement, au nom de la démocratie de masse, mais chacun en a le « droit » au nom de la liberté individuelle. Si l'on veut éviter alors une suite de soliloques, il faut doubler ce « droit à l'expression », d'un « devoir de compréhension » d'autrui. Et cela est beaucoup plus compliqué.

3. Organiser la cohabitation entre deux logiques hétérogènes

Aujourd'hui, tout est ouvert, en interaction et à une échelle de masse jamais atteinte. Résultat ? La différence de nature entre la logique économique et politique est moins visible alors qu'elle est indispensable à maintenir, puisque la logique de l'ouverture pousse inévitablement à la standardisation. Même si le marché économique ne peut pas donner naissance à une différenciation des offres économiques – on le voit déjà avec la segmentation des marchés – cela ne réduit pas la caractéristique de la logique économique, qui est celle des grands marchés.

En revanche, dans l'ordre politique l'ouverture et la communication facilitent au contraire la visibilité des différences. Les communautés humaines sont très diverses, historiquement, culturellement, même si elles adhèrent toutes aujourd'hui au même paradigme démocratique, et leur cohabitation est plus difficile puisque le respect des identités mutuelles, se double d'un autre projet qui est de réaliser en commun un idéal de coopération.

Dans les deux cas il s'agit de communication, mais avec des acceptions différentes, même si les processus d'échanges utilisent les mêmes techniques. Ces deux conceptions de la communication renvoient à ce que j'appelle les deux sources et les deux dimensions de la communication.

D'une part la communication normative, la plus ancienne, celle qui correspond à l'étymologie du mot et qui vise à promouvoir le partage et l'intercompréhension. En communiquant nous cherchons tous à dire quelque chose, à être compris et à écouter l'autre. Au

plan des États-Nations, c'est la recherche de la coopération internationale qui doit respecter deux logiques partiellement contradictoires : le respect des différences et la réalisation d'un projet commun.

D'autre part, la communication fonctionnelle correspond au 2^e sens du mot, apparu au XVI^e siècle, et qui insiste beaucoup plus sur l'idée de diffusion que sur celle d'intercompréhension. Celle-ci est plus proche des besoins de communication de l'économie-monde. On diffuse, on échange sur une base limitée qui est celle de la logique de l'intérêt, alors qu'avec la politique et la logique des valeurs on est beaucoup plus dans l'organisation de la cohabitation des points de vue, tous aussi légitimes les uns que les autres.

Le problème n'est pas qu'existent ces deux dimensions de la communication, qui correspondent d'ailleurs assez bien aux deux dimensions de la mondialisation, il est plutôt que l'on suppose les deux conceptions complémentaires. On considère même la communication fonctionnelle, nécessaire à la mondialisation, comme la première étape d'une communication normative qui serait « la suite » de cette mondialisation dans la perspective d'une communauté internationale. Même si la communication fonctionnelle se légitime toujours d'être la condition de la communication normative, il faut au contraire toujours rappeler ce qui sépare les deux et ne pas croire que l'une est la condition de l'autre. Aujourd'hui les deux logiques de la communication peuvent être contradictoires : l'une dans la perspective économique libérale veut asseoir la globalisation ; l'autre dans la perspective politique doit organiser la solidarité, au sein de la communauté internationale, par le respect des différences mutuelles.

LA COMMUNICATION ENJEU DE DEUX MONDIALISATIONS

Le problème n'est sûrement pas de choisir entre les deux conceptions de la communication mais d'organiser la cohabitation entre leurs deux dimensions. Il faut donc « penser la communication » pour distinguer la communication liée à la globalisation et la communication liée à la gestion de la communauté internationale.

L'urgence est évidemment du côté politique, car la logique des intérêts est toujours plus efficace que la logique des valeurs.

Défendre un certain modèle de communication normative nécessaire au fonctionnement de la communauté internationale nécessite d'ouvrir les cinq chantiers qui tous visent à gérer la contradiction propre à la communication fonctionnelle et à la communauté internationale, celle entre pluralité et projet commun, c'est-à-dire le rapport entre unité et diversité.

1. Repenser l'identité

Même si dans l'histoire du XX^e siècle l'identité a souvent été un facteur de haine, il doit aujourd'hui être revalorisé, tout simplement parce qu'il n'y a pas de communication sans identité. Or, l'augmentation des flux de communication fragilise les identités, en rendant visible les différences. Il faut donc renforcer les identités, notamment nationales pour que l'ouverture progressive du monde, à travers le projet onusien de la communauté internationale ne se termine pas par un phénomène de rejet, trop d'ouverture menaçant les identités. Aujourd'hui dans un monde où le modèle dominant est celui de la communication, la préservation de la dimension normative de la communication passe par la valorisation de l'identité. Alors même que dans la suite du paradigme classique, évoqué au début du texte, on pouvait croire que plus il y avait de communication, moins les identités nationales, culturelles, sociales... étaient nécessaires. C'est exactement le contraire. Plus les échanges augmentent, plus les différences légitimes sont visibles, plus il faut renforcer les identités de toutes sortes pour accepter ces différences. Hier l'identité était liée au modèle dominant d'un monde fermé. Aujourd'hui elle est la condition du maintien d'un monde ouvert.

2. Distinguer nettement les deux dimensions de la communication : normative et fonctionnelle

L'idéologie technologique croit que plus les media sont en réseaux, rapides et interactifs, plus la communication est performante. C'est vrai pour la communication fonctionnelle, on le voit tous les jours dans les affaires : les informations par téléphone, media et ordinateurs circulent de plus en plus vite, même si d'ailleurs d'un strict point de vue économique cet accroissement de la vitesse de circulation de l'information, n'est pas sans poser quelques problèmes puisqu'elle alimente un gigantesque processus de spéculation au niveau mondial. Si déjà la vitesse de circulation de l'information n'est pas le critère ultime de la communication fonctionnelle on devine que cela l'est encore moins pour la communication normative. Les hommes pour se comprendre *ont besoin de temps, de temps, de temps*. Plus les techniques seront performantes et rapides, plus il faudra rappeler ce qui les sépare d'un idéal de la communication dans l'ordre de la communauté internationale, à savoir le besoin de durée. Seul le temps dans l'échange permet de détendre les appréhensions, de démonter les stéréotypes, de faciliter une meilleure compréhension des différences. Face aux difficultés et lenteurs de la communication normative, on comprend la tentation de la fuite en avant dans la performance technique. Si les nouvelles techniques de communication (internet...) sont de plus en plus rapides, on peut par analogies, croire qu'elles permettent aux hommes et aux sociétés de mieux se comprendre. C'est l'inverse. En matière

de communication humaine et sociale, la compréhension n'est pas fonction de la performance de la communication. Chacun le voit tous les jours : on peut répéter dix fois une information sans que celle-ci soit intégrée. Tout simplement parce que le temps de la réception, essentiel à tout processus de communication, n'est pas celui du message et de l'essentiel. Et plus l'échelle est vaste, plus les risques de non-compréhension sont nombreux.

3. Réguler

La communication comme toute activité sociale, technique et économique peut et doit être réglementée surtout quand elle devient une industrie mondiale florissante, jouant un rôle essentiel dans la nouvelle redistribution des pouvoirs et des inégalités entre les puissances économiques. La mondialisation croissante des échanges économiques depuis 50 ans n'empêche nullement leur réglementation à travers le GATT et l'OMC. Aujourd'hui, il doit évidemment en être de même pour l'information et la communication. Le fait qu'elles deviennent le cœur de toute l'économie oblige à un accroissement de réglementation pour éviter d'être à l'origine de nouvelles inégalités. C'est l'entrée de l'information et de la communication dans l'ère de l'économie qui oblige à leur régulation, si l'on veut que ces deux activités, essentielles à toute activité humaine et sociale, ne soient pas totalement absorbées par la logique de l'intérêt. On retrouve l'opposition entre les deux dimensions de la communication, normative et fonctionnelle. La croissance de la seconde non seulement oblige, comme toute activité économique et sociale à une réglementation, mais elle le doit d'autant plus qu'avec l'information et la communication il ne s'agit pas seulement d'intérêts, mais aussi de valeurs et de symboles. Si la régulation internationale ne préserve pas cette deuxième dimension de la communication, alors c'est l'information et la communication qui perdront leur signification d'émancipation, pour être seulement identifiées à des processus de domination économique et politique, notamment dans le sud. Et réglementer consiste à bien autre chose qu'à vendre des ordinateurs et des satellites dans le monde entier. Cela requiert une volonté politique. Aujourd'hui les tenants de la dérégulation de l'information et de la communication argumentent qu'il n'est plus possible « techniquement » de réguler les flux d'information, et que ceci relève de la logique d'un « autre âge » par rapport aux « miracles » de la société de l'information. En fait ce discours est directement tenu par ceux qui souhaitent utiliser à leur profit direct cette dérégulation...

4. Compenser le gigantisme économique du mondialisme par l'émergence de nouvelles solidarités politiques et langagières

L'Europe aujourd'hui et demain la construction d'espaces politiques, culturels, économiques et symboliques en Amérique latine, Afrique, Moyen-Orient, Asie, seront le moyen

de rappeler que la globalisation de marchés ne se substitue pas à l'objectif politique : celui de l'organisation de la communauté internationale sur la base des intérêts et des identités mutuelles. Sur le plan culturel la Francophonie, comme la Lusophonie ou l'Hispanophonie doivent jouer un rôle essentiel car il s'agit de regroupements sur une base essentielle au cœur de la communication normative, à savoir le désir de partager en commun, un même nombre de valeurs au premier rang desquelles, les mots, les cultures, les souvenirs, les idéaux. La Francophonie renvoie directement à la « 2e mondialisation », c'est-à-dire non pas à celle des marchés, si peu respectueuse finalement de la complexité humaine et sociale, mais de celle qui cherche, depuis la fin de la guerre, à organiser à travers le symbole des Nations Unies et de l'idée de « communauté internationale » un espace symbolique d'échange et de coopération. L'idée même de Francophonie renvoie à la communication normative, c'est-à-dire au projet d'une coopération entre des peuples que tout sépare, mais qui se réunissent librement sur la base de l'adhésion à un certain nombre de valeurs essentielles, ici la langue et les références démocratiques. C'est d'ailleurs sur la base de cette double caractéristique : la différence partagée de la langue et la référence aux valeurs démocratiques que la Francophonie peut prétendre à une certaine universalité. L'anglais, pour paraphraser Sélim Abou, peut assez facilement être du côté de la globalisation, car elle réunit les peuples sur la base de la communication fonctionnelle, c'est-à-dire les besoins de communication liés à la logique de l'intérêt. Alors que la Francophonie, par son principe même de réunion libre de peuples différents qui parlent la même langue, et qui adhèrent souvent aux mêmes valeurs démocratiques est un exemple de communication normative allant dans le sens d'un certain universalisme. La Francophonie n'est évidemment pas le seul espace d'échange symbolique pouvant prétendre à un certain universalisme, mais sa présence sur les cinq continents en fait néanmoins une condition favorable.

5. Entreprendre un effort considérable dans l'ordre de la culture

Et tout d'abord admettre que pour se comprendre il faut du temps, c'est-à-dire ce qui est exactement à l'opposé de la performance de la communication fonctionnelle et des techniques de communication qui jouent la vitesse. La culture est exactement l'inverse de la communication fonctionnelle car elle oblige à l'identification et au respect des différences. Cela oblige au travail sur trois dimensions caractéristiques.

D'abord comprendre que la standardisation des modes de vie, d'un bout à l'autre de la planète, ne suffit évidemment pas à créer une culture commune, car les Hommes s'identifient finalement à des valeurs et non à des styles de vie. Ce sont les signes, les symboles, les représentations liées à des valeurs partagées qui fondent un sentiment d'appartenance, et pas seulement le partage d'un certain mode de vie.

Cette interrogation mettant en cause les pseudo-unités du mode de vie oblige à un travail sur l'histoire. Si le présent ne suffit pas à constituer une unité, c'est que le sens d'aujourd'hui est en bonne partie dans l'histoire, c'est-à-dire dans les racines. Pas de culture sans racines. Les américains le montrent tous les jours, eux qui depuis trois siècles demandent à ceux qui les rejoignent d'abandonner leurs racines et leurs identités culturelles pour que la deuxième et la troisième générations d'américains n'aient de cesse de glorifier leur communauté d'origine, de manière d'ailleurs souvent contradictoire avec le rêve américain d'intégration.

Interroger l'histoire et les modes de vie, c'est aussi mettre en cause le concept dominant de *modernité* qui refuse toute autre temporalité que celui du présent. C'est obliger à comprendre que ce concept fut une force d'émancipation par rapport à toutes les formes antérieures d'organisations sociales, et culturelles, parce qu'il affranchissait l'individu de toutes les tutelles. Mais ceci est aujourd'hui insuffisant. Justement parce qu'il a triomphé.

La modernité triomphante installe les sociétés dans un présent indéfini dont la force est une certaine capacité à vivre l'instant, voir à se projeter dans le futur. Mais on réalise aussi de plus en plus depuis une génération, que cette installation dans un présent dominant, non seulement ne résout rien du rapport au passé, qui fait retour de mille manière, mais aussi que cette installation dans le présent, sans racines n'est pas toujours une force pour anticiper l'avenir.

Autrement dit la force de la modernité, comme mouvement philosophique et politique, a consisté à s'affranchir de toutes les traditions et l'on s'aperçoit que pour conserver les acquis de cette modernité, il faut aujourd'hui, non pas continuer à se projeter dans l'avenir, mais retrouver l'apport du passé.

Bref la dimension *culturelle* retrouve aujourd'hui toute son importance, comme condition du projet démocratique et d'une certaine vision universaliste, mettant au centre de sa logique la communication normative qui n'est autre que la volonté, toujours difficile, de reconnaître les différences et d'essayer de les faire cohabiter au sein d'un projet commun.

Plus le monde s'ouvre, plus les enjeux culturels deviennent essentiels.

CONCLUSION

On l'aura compris, des deux mondialisations, économique d'un côté tournée vers la globalisation des marchés, et politique de l'autre tournée sur l'organisation d'une coopération entre peuples et cultures différentes, la plus importante et la plus difficile est évidemment la seconde. Seule celle-ci peut préserver la paix et les cohabitations fructueuses entre langues, univers symbolique et projets culturels différents. Dans les deux cas la communication joue un rôle essentiel, mais substantiellement différent. Avec la globalisation, il s'agit dans la dimension de communication fonctionnelle d'assurer la circulation la plus rapide,

et la plus performante dans toutes les informations nécessaires au fonctionnement des économies ouvertes. Tâche déjà redoutable et qui voit dans l'interaction de l'informatique, de la télévision, et de l'audiovisuel un puissant outil de progrès. La seconde, la communication normative, s'attache au contraire à résoudre la contradiction suivante : comment préserver et respecter les identités mutuelles, dans un domaine ouvert où la circulation des biens et des services crée de nouvelles inégalités et déstabilise les identités et les points de repères des communautés.

Dans ce cas il faut gérer des flux de plus en plus importants ; dans l'autre il faut organiser une cohabitation entre des systèmes symboliques et culturels au sein desquels il n'y a pas de hiérarchie.

Le problème n'est pas de choisir entre ces deux mondialisations, il faut faire les deux, mais il faut savoir que la première, ne suffit plus, comme on l'a longtemps vu dans l'histoire à préparer la seconde. Le pire contresens est évidemment, celui qui *confond* les progrès de la Communication Fonctionnelle notamment au travers la performance des Télécommunications avec les progrès de la Communication Normative.

Plus l'on passe de la logique de l'intérêt à celle des valeurs, plus il est difficile de se comprendre.

Distinguer les deux dimensions de la communication est une nécessité théorique fondamentale tout autant que de savoir qu'il n'y a pas beaucoup de rapport hélas entre la performance croissante de techniques de communication et une meilleure intercompréhension entre les hommes.

C'est même souvent le contraire. La performance des outils rend plus visible ce qui sépare les uns et les autres, augmentant la difficulté d'intercompréhension. Il faut toutes les lenteurs, et les valeurs de la Communication Normative pour éviter que cette visibilité des différences ne devienne soit un facteur d'indifférence mutuelle, soit un facteur de haine, dont l'histoire regorge d'exemple. Le vrai défi à partir du moment où on est de plus en plus sur terre, et de pouvoir se respecter, et aussi de pouvoir coopérer. Toutes les ressources de la Communication Normative ne sont pas inutiles pour y parvenir...

Pour plus de détails sur la différence entre communication normative et communication fonctionnelle dans le cadre d'une théorie de la communication se rapporter à :

Dominique Wolton : *Penser la Communication* Flammarion 1997 – 1^{re} partie – Les Concepts.

La terre de demain, déséquilibres Nord-Sud et déséquilibres environnementaux

Les principes élémentaires des théories économiques, quels qu'en soient les tenants, enseignent qu'à la base de tous les systèmes de production et de création de richesses existe une double relation, entre l'homme et la nature et entre l'homme et l'homme.

Les mêmes théories ont longtemps enseigné que pour qu'un bien quelconque soit économique, il faut qu'il soit utile et rare. Ce qui signifie qu'il existe des biens rares mais inutiles, auquel cas, ils n'ont pas de valeur marchande, et qu'il existe des biens utiles, pour ne pas dire vitaux, mais qui sont disponibles en abondance dans la nature. Ces biens, à leur tour, ne donnent pas lieu à échanges marchands et n'ont donc pas de valeur économique.

Parmi les biens qui étaient le plus couramment cités en exemple, il y avait notamment l'eau et l'air.

Or, il semble bien qu'aujourd'hui cela ne soit plus tout à fait le cas, surtout pour l'eau, et que, par ailleurs nombre d'autres ressources naturelles non renouvelables, et qui semblaient être disponibles pour le service de l'homme en quantités très importantes, sont en voie de forte réduction, à un point tel qu'aucun théoricien de l'économie ne peut désormais avancer la notion d'abondance pour sortir de la zone de l'échange.

Toutes les ressources naturelles, aussi bien sur terre qu'en mer ont une valeur éminente, toutes contribuent à la vie, et c'est de leur préservation que dépend la durabilité des modèles de développement.

Or, ces ressources, combien utiles pour la survie et le bien-être des hommes sur terre, sont non seulement limitées par rapport aux besoins qui s'expriment à leur rencontre, mais sont, et depuis de nombreuses années, en voie de raréfaction, aussi bien dans les pays du nord que dans ceux du sud, aussi bien dans les sociétés qui connaissent l'opulence que dans celles où sévit encore la pauvreté.

Les raisons en sont, notamment, que la relation des hommes vis-à-vis de la nature, origine de la vie, est devenue de plus en plus agressive, de moins en moins contrôlée, et que les relations entre les hommes sont devenues extrêmement déséquilibrées, non pas seulement à l'intérieur d'une même société, ou d'un même groupement humain, mais entre groupes de pays et régions géographiques différents.

En outre il apparaît que ce deuxième niveau de déséquilibre soit aujourd'hui le plus porteur de risques, le plus générateur d'inégalités et de pressions sur la nature puisqu'il met en balance des populations à haut niveau de consommation, dont la volonté est de maintenir et souvent d'élever les standards qu'elle ont atteint, et des populations faiblement pourvues, mais de plus en plus nombreuses, agissant dans l'inconscience la plus totale que rien ne limite dans une relation de type primaire avec la nature.

Le développement économique et le bien être social étant liés, à la fois, à une relation peu agressive vis-à-vis de la nature, et à des relations équilibrées entre les hommes, en termes de modes d'appropriation des biens et d'équilibre dans la répartition des richesses produites. La raréfaction des ressources naturelles n'est rien d'autre que la manifestation la plus nette des atteintes portées à l'environnement, « par le haut », par les abus attachés à l'excès de richesse chez les uns, et à leur mépris et à leur égoïsme, et, « par le bas », par l'ignorance et le besoin qui naissent de l'extrême indigence.

LES INÉGALITÉS ENTRE RÉGIONS

- ce sont les écarts de revenus qui vont de 1 à près de 85 entre les pays les pauvres et le pays les plus riches. En dépassant aux extrêmes des niveaux incroyablement élevés, soit, par exemple, 1 à plus de 500 entre le Mozambique (dont le PNB/h était de 80 \$ en 1995) et la Suisse (40630 \$ à la même année) ou le Japon, avec 39640 \$/h.
- ce sont les écarts dans l'accès aux services et aux soins de santé de base qui induisent des disparités dans la mortalité infantile et l'espérance de vie à la naissance, indicateurs s'il en est de tous les déséquilibres. L'espérance de vie à la naissance était ainsi de 74 ans en moyenne, en 1994, dans les pays industrialisés alors qu'elle n'était que de 50 ans en Afrique sub-saharienne; de même le taux de mortalité infantile était, à la même date, de 9 pour mille dans les pays les plus développés et de 100 pour mille, en moyenne, dans les pays les moins riches, soit un écart de 1 à 10 entre les deux groupes de pays, avec, au demeurant, des pointes de près de 150 pour mille dans des pays comme le Mali ou le Malawi ou le Libéria.
- ce sont les écarts de niveaux d'éducation, sources d'inconscience, de fatalisme et de limitation de l'horizon. Le taux d'alphabétisation des adultes était ainsi, au début de l'actuelle décennie, de 98,5 % dans les pays industrialisés alors qu'il n'était que de 48 % dans les pays les plus pauvres, dans le même sens, le taux de scolarisation, tous niveaux

confondus, était de 83 % dans les pays les plus riches et de 36 % dans les pays les moins avancés, ce qui ne présage rien de bon, si cette situation devait perdurer, sur le comportement des populations concernées par rapport à l'environnement.

En fait, les atteintes à celui-ci sont très nombreuses et se manifestent, notamment, par la pollution de l'air, le recul des forêts, au nord comme au sud, la raréfaction des sols utiles et la désertification rampante, de même que par la limitation des ressources disponibles en eau et leur pollution progressive.

LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

a. Le réchauffement de l'air et les gaz à effet de serre

C'est l'une des principales conséquences des émissions de gaz carbonique (CO₂) par l'homme, par suite notamment de l'industrialisation et des activités de transports. Le renforcement des ces activités, pendant un moment dans une totale inconscience ou ignorance de leurs effets sur l'air, a entraîné progressivement la rupture de l'équilibre atmosphérique qui permettait grâce à la vapeur de l'eau, au gaz carbonique et à quelques autres gaz présents en faibles quantités dans l'atmosphère de maintenir une température moyenne compatible avec la vie.

On sait désormais que les émissions de gaz carbonique atteignent près de 7,1 milliards de tonnes par an, dont 2 milliards sont absorbés par les surfaces marines et 1,8 milliard par les surfaces terrestres. Cela laisse dans l'atmosphère 3,3 milliards de tonnes de CO₂, non recyclées, qui sont en train de modifier sensiblement la médiation naturelle et protectrice entre le soleil et la terre, en menaçant la survie des générations futures.

En outre, les émissions de gaz carbonique font partie des autres rejets liés aux consommations énergétiques, et qui sont la cause aujourd'hui de la propagation de différents maux dans les pays industrialisés notamment, dont l'asthme et, surtout, certaines affections cancérogènes ne sont pas les moindres.

Ces émissions sont principalement le fait des pays les plus riches, et notamment des États-Unis, première puissance industrielle mondiale, comme cela ressort du tableau ci-après.

En 1989, on estimait que les pays industrialisés de l'OCDE émettaient près de la moitié de CO₂ dans l'air, l'Europe de l'Est, près du quart, la Chine et les autres pays en développement, le reste, soit près du quart.

Tableau 1 – Pollutions énergétiques

	<i>Consommation d'énergie/h tep/h</i>	<i>SO₂ kg/h</i>	<i>Nox kg/h</i>	<i>CO₂ d'origine énergétique t/h</i>	<i>Combustibles nucléaires usés t/h</i>
Monde	1,6	19	13	1,2	–
OCDE	4,8	48	45	3,4	8,1
USA	7,8	84	80	5,8	7,7
Allemagne	4,4	21	47	3,2	5,8
France	3,9	23	32	1,8	18,0
Italie	2,7	36	27	1,9	0,0
Japon	3,3	7	10	2,2	6,5

Source : État de l'environnement dans le monde, la découverte, p 99

b. La déforestation

Elle est sensible aussi bien dans les forêts tropicales du Sud que dans les forêts tempérées au Nord.

Dans les forêts du Sud, qui constituent des écosystèmes parmi les plus anciens et les plus productifs de la biosphère, la croissance démographique, le sous développement et l'absence de toute conscience des conséquences que cela peut avoir, tant parmi la population que les responsables politiques – au demeurant souvent largement démunis pour édicter ou faire respecter des règlements conservatoires – ont accéléré durant les dernières décennies de rythme de régression des surfaces forestières. En outre, au moins 80 % des abattages effectués dans le tiers monde le sont pour la production de combustible. Alors que l'exploitation de bois d'œuvre provoque un immense gaspillage, puisqu'on estime que 90 % des arbres abattus pour cet objectif sont abandonnés ou brûlés sur place. Les surpâturages contribuent à leur tour au phénomène en empêchant, dans les zones semi-arides, notamment, la régénération des forêts sèches.

La réduction de ces forêts s'accompagne de l'augmentation de la teneur de l'atmosphère en gaz carbonique, en participant à l'augmentation de l'effet de serre. Elle précipite la disparition de nombreuses espèces végétales et animales, qu'on estime entre 4 000 et 6 000 par an. Elle s'accompagne également d'une réduction des précipitations et d'un réchauffement des sols.

De la sorte on estime que sur 210 hectares de forêts en Afrique en 1980, il en resterait 168 millions en l'an 2000. Entre les deux dates, sur 300 millions d'hectares de forêts en Asie Australie, il en resterait 92 millions, et sur 590 millions d'hectares de forêts en Amérique latine, il en resterait 283 millions;

Dans les forêts tempérées du Nord, les atteintes sont le fait de l'exploitation pour la production de bois d'œuvre et de pâte à papier, mais, même si la plupart des pays développés

ont élaboré des politiques de gestion forestière, on assiste encore parfois à une surexploitation des ressources forestières. On estime qu'au Canada et en Sibérie, le rythme d'exploitation des forêts excède largement le taux de croissance des arbres.

En conséquence, on estime qu'en Europe occidentale, la surface couverte actuellement de forêts ne représente que 30 % de ce qu'elle représentait à l'origine. La tendance étant particulièrement marquée autour du bassin méditerranéen où on évalue à 5 % des surfaces forestières originelles, les superficies couvertes à l'heure actuelle de forêts dans un pays comme la Turquie.

c. La désertification :

En parallèle à la déforestation, dont elle est une des conséquences, la désertification conduit progressivement à la diminution des surfaces utiles pour les cultures et l'élevage, particulièrement dans les pays du Sud. Elle est aussi le fait de l'érosion des sols par le vent et par les eaux en relation avec la pression de l'économie, de la croissance démographique et des besoins d'accroissement de la production agricole aussi bien végétale qu'animale.

La désertification se manifeste particulièrement en Afrique, en Asie et en Amérique latine. On estime qu'elle affecte actuellement près de 850 millions de personnes, réparties sur 60 pays couvrant une superficie de 30 millions de Km². « Le phénomène se développant au rythme de 6 millions d'hectares par an » (État de l'environnement dans le monde, p. 68).

d. La pollution et la diminution des quantités d'eau disponibles

La pollution des eaux est de plus en plus manifeste aussi bien dans les cours d'eau que dans les lacs ou les mers, particulièrement les mers fermées telle que la Méditerranée. Cause de la diminution de la quantité et de la qualité des pêches, tant dans les eaux douces que dans les mers, ainsi que de l'augmentation du coût d'apurement de l'eau potable, cette pollution est le fait principalement des rejets d'origine industrielle des pays du Nord, tels les métaux lourds, les pesticides, les hydrocarbures, les détergents... Elle est aussi le résultat de l'absence de toute réglementation protégeant les eaux dans les pays du Sud, ce qui a éliminé toute activité de pêche en eau douce dans nombre de ces pays et augmenté les affections d'origine hydrique chez leurs populations.

En outre, un des problèmes que rencontrent aujourd'hui un grand nombre de pays en développement consiste tout simplement dans la tendance de plus en plus marquée à la baisse des disponibilités en eau potable par habitant.

Ainsi, les Nations Unies estimaient qu'entre 1 milliard de personnes, dans 31 pays, et 2,2 milliards de personnes dans 42 pays connaîtraient une pénurie d'eau potable en l'an 2050.

**Tableau 2 – Scénarios de l'ONU en matière d'eau potable,
(scénarios selon trois hypothèses d'évolution de la fécondité)**

<i>Scénarios, 2050</i>	<i>Projections 1996</i>	
	<i>Population</i>	<i>Nb de pays</i>
– Hypothèse basse		
Pénurie	1 milliard	31
État d'alerte	970 millions	17
Population mondiale	7,7 milliards	
– Hypothèse moyenne		
Pénurie	1,7 milliard	39
État d'alerte	2,3 milliards	15
Population mondiale	9,4 milliards	
– Hypothèse haute		
Pénurie	2,2 milliards	42
État d'alerte	4,6 milliards	18
Population mondiale	11,2 milliards	

Source : Équilibres et populations, n° 36, janvier 1998.

Selon Ester R. Brown, dans un entretien au journal le Monde « Dans de plus en plus de pays, les effets économiques de l'épuisement du capital naturel et de la pollution (dont certains éléments indicatifs ont été présentés ci-dessus) provoquent la diminution de la production, la perte d'emplois et la baisse des exportations. Il y a un lien intrinsèque entre les ressources naturelles et l'économie globale, entre la santé de la terre et celle de la société des hommes. Il est impensable et impossible que l'humanité maintienne ce rythme d'auto-destruction en continuant à appauvrir les sols, à déboiser la planète, à vider les océans, à rejeter des gaz dans l'atmosphère et à ajouter chaque année quelque 90 millions de personnes à nourrir ».

Et pour ne retenir que ce dernier élément en relation avec l'extrême pauvreté matérielle et intellectuelle dans laquelle sont maintenues certaines régions du monde, il est indéniable qu'aujourd'hui l'Afrique apparaît comme un véritable laboratoire où sont combinés les effets désastreux de la misère, de l'analphabétisme, des écarts de revenus, des déséquilibres dans les relations commerciales et financières avec les pays les plus riches et de l'absence de perspectives de croissance à moyen et long terme, ce qui accentue le croît démographique et aggrave la pression directe sur les ressources naturelles disponibles.

En fait, s'il est difficile de déterminer à quelle quantité de richesses, ou à quel niveau de déséquilibre dans leur répartition commencent le gaspillage des ressources et les atteintes à l'environnement, il est clair que le système d'économie libérale, affranchi des contrôles étatiques et sociaux minimums, et livré aux seules lois du marché et du profit individuel, génère à la fois la dilapidation des ressources non renouvelables et les agressions contre

l'écosystème qui lui fournit ses fondements. Il est surtout évident de nos jours, que la pauvreté endémique et la limitation des sources de revenus fournit la plate-forme parfaite pour détruire irrémédiablement ce qui doit constituer les bases du développement durable, tant en ce qui concerne le nombre que le niveau de formation des hommes, qu'en ce qui concerne la pression qu'ils exercent sur les rares ressources dont ils peuvent disposer. En ce sens, le cas africain est exemplaire.

L'AFRIQUE, « LABORATOIRE » DU MONDE

L'Afrique est désormais la seule région au monde à connaître :

- Une situation de sous développement qui va en s'accroissant et en générant davantage de pauvreté et de misère.
- Un fort déséquilibre dans ses échanges extérieurs, en exportant surtout des matières premières et des produits peu élaborés, dont les prix baissent depuis de nombreuses années et en important des produits alimentaires et industriels dont les coûts évoluent en rapport avec l'augmentation du taux d'inflation dans les pays producteurs.
- L'analphabétisme et la sous scolarisation de masse, qui perpétuent l'état endémique de sous développement.
- Et, accompagnant ceci et cela, ou, à la fois cause et conséquence de ceci et de cela, une croissance démographique parmi les plus fortes qui aient jamais été enregistrées à travers le monde.

a. L'Afrique, un continent en « voie de sous-développement »

Présentée globalement, l'Afrique continue ainsi à être, non seulement la région la plus pauvre du globe avec tout ce que cela implique, entre autres, comme conflits locaux et régionaux, mais elle est désormais, l'espace qu'on ne peut plus qualifier de région en voie de développement, dans la mesure où elle est largement sur la pente opposée.

En ce sens, les données émanant des différentes sources d'information disponibles, et en particulier du dernier rapport du PNUD sur le Développement humain, indiquent notamment que sur 51 pays africains, seule Maurice, classée au 54^e rang mondial, est considérée comme un pays à développement humain élevé.

Sur les 50 autres pays, 13 apparaissent parmi le groupe à développement humain moyen et 37 figurent parmi les 48 pays les plus pauvres de la planète.

Dans ce groupe, 5 pays africains figurent dans les dernières places; il s'agit du Burkina Faso, du Mali, de la Somalie, du Sierra Leone et du Niger.

En outre, de toutes les régions du monde, l'Afrique (en particulier au sud du Sahara) est la région où ont été relevées, durant les dernières années, les plus fortes tendances à l'accroissement de la pauvreté en parallèle à des taux de croissance négatifs du PIB enregistrés dans un nombre de pays de plus en plus élevé.

Ainsi, les données disponibles indiquent que sur 35 pays dont il a été possible de disposer d'informations sur une longue période (1965-1993), seuls 5 disposaient au début de l'actuelle décennie (1993) d'un PNB par habitant supérieur à 1000 \$ par an, et, surtout que 11 pays avaient enregistré un taux de croissance négatif de cet indicateur entre 1965 et 1980, et 18 pays, parmi 25 dont il a été possible de retracer l'évolution de la production depuis 1980, ont été dans ce cas entre 1980 et 1993.

La série dont il est fait mention ici ne reprend pas, en outre, certains pays qui ont été fortement affectés durant les dernières années par des conflits majeurs, tels le Burundi ou le Rwanda, comme elle ne tient pas compte de conséquences sur le plan de la production intérieure des guerres civiles que le Zaïre et le Congo ont connues au cours de l'année 1997.

Parallèlement à l'évolution de l'agrégat quantitatif global représenté par le PNB/habitant, la pauvreté s'est accentuée un peu partout, en touchant particulièrement le monde rural. Ainsi, on estime que, de 1965 à 1988, le nombre de ruraux vivant au dessous du seuil de la pauvreté se serait accru de 150 % au Kenya, de 71 % en Tanzanie, de 133 % en Égypte et de 67 % au Ghana, bien que ce dernier pays soit l'un des rares à être passé d'une croissance négative du PNB/h ($-0,8\%$) entre 1965 et 1980, à une croissance positive ($+0,1\%$) entre 1980 et 1993.

b. L'Afrique, un continent « sous-instruit »

L'Afrique est aussi la région qui semble la moins en mesure d'affronter les défis du futur, c'est-à-dire ceux qui sont désormais attachés à la révolution informationnelle ou à la préservation de l'environnement, en ce sens que les niveaux d'alphabétisation et de scolarisation générale de base y sont les plus bas au monde.

Ainsi, il apparaît, selon les données contenues dans le rapport sur le développement humain publié par le PNUD en 1997, que alors que le taux d'alphabétisation des adultes et le taux de scolarisation, tous niveaux confondus, se situaient dans les pays industrialisés à, respectivement, 98,5 % et 83 %, dans les pays africains ces taux sont le plus souvent inférieurs, respectivement, à 50 et à 30 %. Parmi les cas les plus marquants, il est possible de signaler le Niger avec un taux d'alphabétisation de 13 % et un taux de scolarisation de 15 % ou le Burkina Faso avec des taux respectifs de 18,7 % et de 20 %.

c. L'Afrique, continent de « l'exéburance démographique »

Parallèlement à cela – en fait, à cause ou en raison de cela, selon l'angle d'analyse que les uns et les autres privilégient – l'Afrique est aujourd'hui, en termes des différentes évolutions de sa population, le continent qui accumule tous les retards. Même si la situation n'y est pas homogène selon qu'on s'y situe au nord, au sud ou au centre, ou encore selon qu'on y fasse partie des pays à dominante arabophone, anglophone ou francophone, sans que la

langue soit, bien évidemment, un élément qui justifie quoi que ce soit en lui-même. Comme cela est indiqué par le tableau À ci-après, d'où il ressort que ce sont les régions les plus pauvres, qui enregistrent les plus faibles espérances de vie à la naissance, qui connaissent les taux de croissance de la population les plus élevés.

Ce que les démographes appellent « Transition démographique » – qui représente les différentes phases d'évolution par lesquelles passe une population donnée, et qui vont, globalement, d'une croissance à l'état naturel à une croissance sous contrôle humain – semble être, en Afrique, bloquée à ses premières étapes où la forte baisse de la mortalité est encore faiblement contrebalancée par la diminution de la natalité.

Une telle situation, fortement déterminée par l'ensemble des variables socio-économiques, culturelles et politiques signant le présent des sociétés africaines, n'est aucunement à mettre en doute dans son ampleur dans la mesure où elle est la résultante d'un faisceau de paramètres démographiques qui font désormais de l'Afrique une espèce d'exception à l'échelle mondiale.

Les pays africains dans leur ensemble enregistrent, en effet, le taux de natalité le plus élevé ainsi que le niveau de mortalité le plus bas au Monde. Ils connaissent, en conséquence, le taux de croissance naturelle de la population le plus rapide, soit 3 % d'accroissement annuel, pour un taux moyen de 1,7 %, tous continents confondus.

Cette situation, est, bien évidemment, porteuse des plus grandes menaces environnementales pour ce continent, et, de proche en proche, pour l'Europe, étant donnée l'interdépendance désormais avérée des atteintes à l'écosystème entre différentes régions du globe.

Tableau 3 – Taux de croissance démographique et espérance de vie à la naissance dans les différentes régions du monde au début des années 90

<i>Région</i>	<i>Taux de natalité (p. 1 000)</i>	<i>Taux de mortalité (p. 1 000)</i>	<i>Taux de croissance (%)</i>	<i>Espérance de vie à la naissance</i>
Monde	27	10	1,7	61,5
P. Développés	15	10	0,5	73,4
P.V.D.	31	10	2,1	59,7
Asie	28	9	1,9	61,7
Amérique sud	29	7	2,2	66,0
Afrique, dont :	45	15	3,0	51,9
Q du Nord	37	11	2,6	59,0
A. Occidentale	48	16	3,2	49,4
R. Orientale	49	16	3,2	49,8
A. Australe	34	10	2,4	59,7

Source Nations unies, 1991

De la sorte, et comme indiqué dans le tableau ci-après, l'Afrique qui comptait 222 millions d'habitants en 1950 et 8,8 % de la population mondiale de l'époque, en compte aujourd'hui près de 870 millions (13,5 % de la population mondiale), et devrait en regrouper 1,6 milliard d'habitants en 2025, c'est-à-dire que sur tous les 5 habitants qui peupleront alors notre planète, 1 vivra sur le continent africain.

Tableau 4 – Estimations et projections de la population, par région, 1950-2025

<i>Régions</i>	<i>Population en millions (pourcentage)</i>				
	<i>1950</i>	<i>1970</i>	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2025</i>
Monde	2526 (100)	3698 (100)	5292 (100)	6261 (100)	8040 (100)
Pays industrialisés	832 (33,1)	1049 (28,4)	1207 (22,8)	1264 (20,2)	1220 (15,9)
P.V.D.	1684 (66,9)	2649 (71,6)	4086 (77,2)	4997 (79,8)	7150 (84,1)
Afrique	222 (8,8)	362 (9,8)	760 (12,1)	867 (13,8)	1454 (18,8)
Amérique du nord	166 (6,6)	226 (6,1)	276 (5,2)	295 (4,7)	332 (3,9)
Amérique Latine	166 (6,6)	286 (7,7)	448 (8,5)	538 (8,6)	757 (8,9)
Asie	1377 (54,7)	2102 (56,8)	3113 (58,8)	3713 (59,3)	4784 (57,8)
Europe	393 (15,6)	243 (6,6)	498 (9,4)	510 (8,1)	515 (6,1)
Ex-URSS	180 (7,2)	243 (6,6)	289 (5,5)	308 (4,9)	352 (4,1)
Océanie	13 (0,5)	19 (0,5)	26 (0,5)	30 (0,5)	38 (0,4)

Sources : Division de la population des Nations-Unies. World population prospects 1990 (ONU, New York, 1991), État de la population mondiale, FNUAP, 1997.

Ces deux tableaux confirment, à l'évidence, le jumelage pauvreté-croissance démographique rapide; le continent le plus pauvre – l'Afrique, en l'occurrence – enregistrant, en effet, les augmentations de population les plus fortes, et au sein de celle-ci, les régions qui disposent d'un PIB par habitant relativement plus élevé sont aussi celles où la progression du nombre d'habitants est la plus réduite.

QUE FAIRE ?

La protection de l'environnement impose, au vu de la situation africaine, notamment, une économie-Monde fondée sur un niveau minimum d'équilibre dans la répartition des richesses et dans l'accès aux ressources de la terre. Elle implique, également, une approche du développement en terme de durabilité et d'équité entre régions et entre générations. En réalité, il faut mettre en œuvre un modèle de développement économique et social ainsi que des modes de vie qui satisfassent les besoins des générations actuelles sans compromettre les ressources qui seront nécessaires aux générations futures. Il faut concevoir désormais le développement davantage en termes qualitatifs qu'en termes quantitatifs. L'offre ne doit plus devancer la demande pour créer des biens ou services dont l'utilité est souvent peu évidente, mais doit s'adapter à la demande réelle, en produisant mieux, c'est-à-dire, en inventant des processus de production dont la performance se mesure davantage dans leur aptitude à répondre aux besoins exprimés par le recyclage et par une faible incorporation de ressources naturelles et un bas niveau de rejets de déchets de toutes natures dans l'air, dans l'eau ou sur terre.

Le développement durable, pour une société mondiale bientôt composée de plus de 10 milliards de personnes, impose désormais de faire le contraire de ce qui a été fait, et se pratique encore depuis la révolution industrielle. Le profit matériel, à court terme, et les augmentations quantitatives de la production doivent céder la place à la qualité, à l'équilibre, en donnant à la nature le temps et les moyens pour se régénérer.

Le Monde est fini, comme cela avait été proclamé par le Club de Rome depuis le début des années 70; il faut en conséquence donner à la terre les instruments pour recycler ce qui en est extrait et faire en sorte que les éléments qui fondent l'équilibre de notre écosystème ne soient pas rompus, ne soient pas détériorés, par l'action irréfléchie ou inconsciente des uns et des autres.

Il faut faire en sorte, comme cela avait été recommandé par la commission sur l'environnement et le développement de l'ONU dans le rapport Bruntland, publié en 1987, que la protection de l'environnement devienne une priorité internationale centrale.

Il faut proclamer que des ressources naturelles vitales telles que l'eau et les forêts représentent un patrimoine universel et soient protégées en conséquence.

Il faut procéder à une vaste redistribution des ressources financières, scientifiques et techniques de la planète pour mettre à la disposition de chaque pays ou groupe de pays les moyens nécessaires pour répondre aux besoins élémentaires de leurs populations, tout en préservant l'environnement.

Un élément de rétablissement des équilibres entre régions et de protection de la nature réside dans la nécessité de faire baisser la consommation des ressources, notamment énergétiques, dans les pays industrialisés.

Par ailleurs, et face à l'imbrication et à la synchronisation des crises sociales, économiques et écologiques à l'échelle du monde, il faut agir désormais selon le principe du co-développement, de la co-responsabilité non pas seulement entre deux pays, mais entre groupes de pays et continents.

Il faut également renforcer le contrôle des États industrialisés sur leurs entreprises en matière de protection de l'environnement et étendre ce contrôle sur leurs filiales et leurs unités de production installées à l'extérieur de leurs territoires. De même qu'il devient urgent d'interdire la vente à l'exportation des produits prohibés à la vente locale pour des raisons liées à la protection de la santé des personnes et à la préservation de l'environnement, ainsi que l'exportation de déchets de toutes natures, ainsi que celle de produits, biens de consommation ou de production, impropres à la consommation ou polluants, qui dans leurs pays d'origine doivent être mis à la casse.

Renforcer le contrôle des États sur les transports maritimes de produits dangereux ou sensibles et notamment sur celui des produits pétroliers. À ce propos, le poids des États-Unis d'Amérique paraît déterminant, eux qui n'ont modifié leur législation en matière de lutte contre les marées noires et de réparation des dommages, qu'après la catastrophe de l'Exxon Valdez qu'ils ont subie dans l'Alaska en 1989. C'est notamment à eux, et aussi aux Européens et Japonais, qu'il revient de rendre exécutoires les décisions minimales prises à Kyoto quant à la diminution des émissions responsables du réchauffement de l'atmosphère à l'échelle planétaire.

Il y a urgence, également, à réaffecter des pourcentages significatifs des ressources financières allouées jusqu'à présent aux armées et à la recherche de nouvelles armes, à la recherche civile, notamment pour l'élaboration de processus de production moins prédateurs de ressources naturelles et d'énergie.

Dans le même sens, et pour des motifs aussi bien d'équité que de protection à long terme de l'environnement, il y a lieu d'abandonner progressivement la dette extérieure due par les pays en développement, surtout les plus pauvres, en veillant à l'affecter :

- à la recherche, notamment pour la production d'énergie renouvelable, pour éviter les défrichements et les consommations à forts rejets d'oxyde de carbone;
- au réaménagement des villes et à l'aménagement du territoire, pour réduire les concentrations humaines anarchiques et génératrices de toutes les pollutions.
- à la création d'activités de production et à la fourniture des services de base dans les campagnes pour éviter la massification de l'exode rural et donner aux centres urbains le temps nécessaire pour absorber sans dommages et intégrer les nouveaux venus.

À ce niveau, la francophonie, comme espace privilégié de discussion, de coopération, d'entraide et d'enrichissement mutuel, aura un rôle d'autant plus important pour réduire l'arrogance de la pensée unique, du système unique, du monopole régulateur du marché, qu'elle agira dans le respect et avec le soutien des autres espaces culturels et linguistiques,

dont, notamment, l'espace arabophone avec tous ses atouts naturels, matériels et humains – encore faiblement mis en valeur – et son capital moral et civilisationnel.

Bibliographie sommaire

- Engelhard, P., *L'Homme mondiale*, éditions Arléa, Paris 1996.
Meillassoux, *Pour qui naissent les Africains*, Le Monde diplomatique, décembre 1992.
Le Monde diplomatique, novembre 1997 et janvier 1998.
Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde (1994, 1997)*.
FNUAP, *État de la population mondiale (1997)*.
PNUD, *Rapport sur le développement humain (1995, 1996, 1997)*.
UNESCO, *Rapport sur l'état de l'éducation en Afrique (1995)*.
Équilibres et populations, lettre mensuelle d'information, n° 36, janvier 1998.
Le Monde, quotidien, entretien avec Lester R. brown, mardi 27/2/1996.
L'État de l'environnement dans le monde, ouvrage collectif, Éditions la Découverte/Fondation pour le progrès de l'Homme, Paris 1993.

Vers une autre mondialisation de l'économie

PRINCIPES INSPIRATEURS ET CARACTÉRISTIQUES MAJEURES DE L'ÉCONOMIE CAPITALISTE ACTUELLE

Telle que nous la connaissons aujourd'hui, l'économie de marché capitaliste a commencé à (re)acquérir, au milieu des années 60, le pouvoir de gouverner et de contrôler de l'allocation des ressources matérielles et immatérielles disponibles de nos pays. D'abord, en Union Soviétique, suite à la dénonciation, en 1954 par Nikita Khrouchtchev, des dévas-tations de l'économie « socialiste » opérées par le stalinisme et l'appel à une réforme radi-cale de l'économie soviétique centrée sur l'ouverture aux règles de marché de l'économie libérale. Ensuite, aux États-Unis, où la première réforme du Welfare State, 30 ans après sa naissance, réalisée sous le Président démocrate L.B. Johnson à l'enseigne de « war on poverty », s'est traduite par l'accentuation de la dualisation du système de Welfare améri-cain entre, d'une part, la sécurité « sociale » assurée par le marché sur base privée (via les plans personnels d'entreprise et les assurances privées) et, d'autre part, l'assistance sociale (l'aide publique) octroyée à ceux et celles qui sont sortis du « marché ».

Depuis, l'histoire économique et politico-sociale de nos pays a été caractérisée par une prise de pouvoir rapide par des conceptions et des politiques qui ont fait des valeurs et des critères propres à l'économie de marché capitaliste les valeurs et les critères exclusifs de réfé-rence et de mesure de ce qui est bon, utile et nécessaire en économie comme ailleurs.

1. L'impératif du marché mondial autorégulateur

Ces conceptions se basent sur l'idée (que les forces politico-sociales et économiques por-teuses de ces conceptions ont réussi à faire accepter auprès de nos populations) que le sens actuel de l'histoire des sociétés contemporaines est celui de l'évolution nécessaire, inexora-ble et inévitable vers la constitution d'un grand marché mondial unique, intégré, autoré-

gulateur (The Single Global Market Place). Tel serait la destinée logique, « naturelle » de l'économie, en raison également des évolutions technologiques en matière de transport, d'information et de communication qui auraient transformé le monde en un « village global ». ¹

Freiner, voire empêcher ou se mettre « contre » cette évolution « naturelle » et inévitable est considéré faire acte d'aveuglement, d'inconscience, de se mettre « en dehors » de l'histoire. L'avènement du marché mondial unique, intégré, autorégulateur, est – affirme-t-on – dans le cours de l'histoire. On ne peut pas l'éviter, on ne saurait pas y résister.

On comprends, dès lors, pourquoi les classes dirigeantes de nos pays ont estimé, ces 20 dernières années notamment, que leur rôle principal – en tant que pouvoirs publics – était de faciliter les processus portants vers la constitution du marché mondial et de créer – chacun dans son pays – les conditions le plus favorables pour que l'intégration/adaptation, du marché local (national) dans le marché mondial se fasse de la manière la plus efficace, dans l'intérêt prioritaire des agents économiques opérant sur le marché local.

Le vécu quotidien des années 80 et des cinq dernières années le confirme : les États nationaux se sont donné comme tâche principale celle de promouvoir la meilleure intégration possible de l'économie nationale dans l'économie mondiale. Tout est subordonné à cette finalité : la politique d'investissement, l'innovation technologique, la politique du marché du travail, l'enseignement et la formation, les règles du commerce, la politique fiscale et, en Europe occidentale, l'intégration européenne. La politique de la science et de la technologie (couvrant la politique de la R&D) constitue une illustration des plus éclairantes de cette subordination.

2. La technologie asservie aux besoins de l'industrie

À partir des années 70, la technologie a pris clairement une portée et une signification de plus en plus « stratégiques » au fur et à mesure que la science (la connaissance) devenait l'un des facteurs-clé de la production et de la redistribution de la richesse.

Inspirée par des conceptions néo-schumpeteriennes alimentées par la croyance, à la Kondratieff, que nos économies allaient entrer dans la phase de démarrage d'un nouveau cycle long de développement axé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la politique technologique est devenue l'instrument principal qui a scellé une nouvelle alliance entre les pouvoirs publics et les « libres forces du marché » (les entre-

1. Une autre image plus récente, liée toujours aux nouvelles technologies d'information et de communication, est celle du « réseau mondial auto-organisé ».

prises privées) dans leur commune bataille pour réussir l'intégration compétitive de l'économie nationale dans l'économie mondiale.

Cette alliance s'est traduite concrètement par la stratégie du développement technologique au service des « champions nationaux ». L'inspiration de base de la politique technologique publique et privée a été la prédominance donnée à la politique de l'offre technologique : offre en terme d'infrastructures (recherche fondamentale, meilleure relation université-industrie, bases de données, systèmes d'information et de communication, transports, formation universitaire) ainsi qu'en termes de processus de production et de produits/services améliorés sur le plan du prix, de la qualité, de la variété. Le choix en faveur de la politique d'offre est tout à fait « naturel » dans le cadre du choix opéré en amont en faveur de la politique « inévitable » de l'intégration compétitive de l'économie nationale dans l'économie mondiale. En effet, si l'objectif est de permettre aux industries du pays d'être compétitives sur les divers marchés locaux solvables en voie de mondialisation, on ne peut que donner priorité à l'offre d'outils plus performants capables, à court terme, de répondre aux besoins du marché solvable² et d'agrandir la quote-part du marché, quelles que soient les conséquences à moyen et à long terme sur le plan économique global, social, politique et culturel.

On a assisté ainsi, à côté des stratégies en faveur des champions nationaux (sorte de néo-nationalisme technologique à l'échelle mondiale), à l'émergence d'une politique de « technoglobalisme » exprimant le passage de l'intégration/adaptation à l'intégration/conquête. Apparemment différentes voies contradictoires, ces deux phénomènes représentent les deux faces de la même médaille : les marchés, les économies se mondialisent grâce, entre autres, aux développements technologiques. Dès lors, il appartient aux pouvoirs nationaux de faire réussir la conquête de ces marchés, et faire grandir la puissance des entreprises « du pays » par une politique technologique volontariste, compétitive, « agressive ». Notons au passage que cette politique de l'offre technologique a instrumentalisé à ses fins le système d'éducation secondaire et supérieure universitaire et post-universitaire, dont désormais la tâche est devenue celle de former la ressource humaine qualifiée dont ont besoin les entreprises du pays pour réussir favorablement leur intégration/conquête dans le marché mondial.

3. La formation du capitalisme de marché mondial

L'avènement du marché mondial intégré ayant été posé comme un « fait » inévitable (sorte de dogme, donc indiscutable), on comprend également l'importance des trois principes idéologiques qui ont remodelé le système économique et politico-social de nos pays au cours des 20 dernières années, à savoir :

2. En règle générale, les besoins du marché solvable ne représentent pas la totalité des besoins de la société.

- la libéralisation des marchés,
- la déréglementation de l'économie,
- la privatisation de pans entiers de l'économie.

La libéralisation des marchés, inscrite dans les politiques qui, après la 2^e guerre mondiale ont défini le GATT et le système de Bretton Woods (Fond Monétaire International et Banque mondiale), est devenue « inévitable » suite à la libéralisation des mouvements de capitaux in et out des États-Unis, décidée en 1974 par Nixon, après que celui-ci ait mis fin, en 1971, à la convertibilité du dollar (plongeant ainsi l'économie mondiale dans une grande instabilité monétaire). À la fois symbolique et pragmatique, la libéralisation des mouvements de capitaux, qui s'est répandue partout dans le monde, a donné naissance en 15 ans à la formation du marché capitaliste mondial, marqué par la totale liberté de mouvement du capital à travers le monde.

Cela explique les raisons pourquoi la liberté du marché est désormais considérée comme l'expression fondamentale de la liberté dans nos pays. De la liberté de marché, affirme-t-on, dépendent toutes les autres libertés. Toute limitation à la liberté du marché se traduirait, nous dit-on, par des limitations aux autres libertés (telle que la liberté de la prophète, la liberté d'entreprendre, la liberté du commerce, la liberté d'innover...). La libéralisation des mouvements des capitaux a, tout naturellement, encouragé et renforcé les processus de libéralisation des autres marchés. À maints égards, première étape avant la déréglementation et la privatisation, la libéralisation est de plus en plus poursuivie dans tous les domaines et « imposée » à tout pays qui, autrement, risque d'être accusé de « protectionnisme » et donc d'être mis ou de rester au ban de l'économie mondiale (voir les conditions mises par les pays occidentaux à l'aide donnée aux pays de l'ex-Union Soviétique et le « l'Europe de l'Est conformément à la politique traditionnelle du FMI et de la Banque mondiale).

Les succès réalisés dans la libéralisation des marchés industriels, agricoles, voire des services (y compris le domaine culturel...) a donné une forte impulsion au processus de déréglementation du fonctionnement de l'économie. On ne veut plus laisser à l'État que le rôle défini dans la nouvelle alliance (faciliter l'intégration de l'économie locale dans l'économie mondiale). Pour le reste, il faut dé-inventer l'État, comme l'a proposé The Economist le 20 mai 1995. Il faut que l'État laisse aux forces du marché la régulation de l'économique. C'est aux capitaux organisés et circulant librement à l'échelle mondiale que revient la fonction régulatrice de l'économie mondiale. Pour que les marchés financiers mondiaux exercent, de manière efficace, une telle fonction, nos économies ont été l'objet d'une prise en propriété privée systématique, grâce aux processus massifs et rapides de privatisations de tout ce qui est privatisable. Tout y passe : les banques, les assurances, les avions, les trains, les transports urbains, l'eau, le gaz, l'électricité, les hôpitaux, les universités, l'école, la formation professionnelle.

4. La (dé)régulation financière a remplacé la régulation politique

En effet, la monnaie a cessé d'être principalement un moyen aux mains des pouvoirs publics nationaux pour orienter et manœuvrer l'économie nationale en fonction des objectifs de développement humain et social économiquement sain, juste et efficace. La monnaie est devenue surtout une marchandise comme toute autre marchandise, que l'on achète et que l'on vend sur les marchés financiers mondiaux à la recherche d'une plus grande valeur. Ce sont les opérateurs/gestionnaires des capitaux, circulant librement dans les différentes places financières, qui déterminent, en une très large mesure, la valeur des monnaies/marchandises. Le contrôle de la monnaie a échappé, de manière significative, aux pouvoirs politiques (les Parlements notamment) au bénéfice des marchés financiers. Ces derniers ne font que proclamer que ce déplacement de pouvoirs est normal et juste, car les marchés financiers sont supposé fonctionner de manière plus « rationnelle » que les États. Sur base d'une telle présomption (non confortée par la réalité), ils se croient autorisés à imposer ce qu'ils appellent la « discipline financière » aux autorités politiques nationales et, bien entendu, aux citoyens/consommateurs. La transformation de la monnaie en marchandise échangée sur les marchés financiers mondiaux s'est traduite, dans une série en cascade d'impératifs économiques tels que :

- inflation zéro,
- balance des paiements équilibrée,
- équilibres budgétaires et donc réduction des déficits publics,
- réduction des dépenses publiques, en particulier des dépenses sociales,
- réduction de la pression fiscale sur le capital et incitations fiscales en faveur des investissements privés.

Tout cela dans le but de permettre à une monnaie d'être une monnaie « forte » et aux actions et obligations du pays d'acquérir, par ce biais et par une compétitivité accrue, une plus grande valeur vis-à-vis des opérateurs des marchés financiers. Dans ces conditions, l'affirmation du Président de la Bundesbank, le 3 février 1996 à Davos (Suisse) au World Economic Forum, que « les dirigeants politiques doivent savoir qu'ils sont désormais soumis au contrôle des marchés financiers » ne fait que refléter un état de chose objectif.

La financiarisation de la régulation économique opère dans un contexte marqué de plus en plus par une nette dissociation entre économie financière et économie réelle. Sur les 1,4 mille milliards de \$ USA que représentent les transactions financières quotidiennes actuelles à l'échelle mondiale, on estime (d'après une étude de la Banque d'Angleterre d'octobre 1995) que 10 % seulement de ces transactions sont destinées à financer la création de nouvelles richesses. Le reste est de nature spéculative. C'est de la prédation : on prends la richesse là où elle existe, en jouant précisément sur les différences de prix réels et anticipés des diverses monnaies.

Un autre aspect important de la financiarisation de l'économie et qui caractérise ainsi l'économie de marché capitaliste mondialisée, libéralisée, déréglementée, privatisée, est représenté par la financiarisation des entreprises de production de biens et de services. Être compétitif pour rester dans la course à l'innovation technologique et à la conquête des marchés coûte de plus en plus cher, même pour les grandes entreprises multinationales. D'où, chaque année, la vague croissante de fusions, méga-fusions, acquisitions minoritaires ou majoritaires, et alliances, qui font du marché mondial actuel un marché à forte tendance oligopoliste voire quasi monopoliste, tout le contraire du marché concurrentiel auto-régulateur. D'où, aussi, suite à la réduction massive du rôle d'intermédiation financière jadis joué par les banques³, la tendance des entreprises à jouer simultanément sur les avoirs industriels et les avoirs financiers, l'importance de ces derniers prenant, ces dernières années, la primauté sur les stratégies industrielles proprement dites. Comme on le dit partout, c'est désormais le financier qui, dans l'entreprise, exerce la fonction de véritable PDG.

5. Le commerce mondial : régulateur à toutes les sauces

Comme si la régulation financière n'était pas suffisante, voilà, depuis quelques années, le commerce élevé au rang de deuxième volant principale de régulation de l'économie mondiale, par l'instrument des clauses sociales, environnementales et démocratiques. Tous les pays du monde ont été avertis et sont constamment rappelés à en tenir compte : les pays les plus puissants du monde sur le plan financier, industriel et commercial essaient d'introduire et de faire appliquer dans les nouvelles règles du commerce international qui doivent être gérées par l'OMC, trois catégories de nouvelles clauses.

Avant tout, les clauses sociales signifiant que des sanctions commerciales seront prises contre les exportations et les importations des pays qui ne respectent pas les règles élémentaires des droits sociaux dans le travail définies et approuvées par l'Organisation Internationale du Travail.

Deuxièmement, les clauses démocratiques, d'après lesquelles les pays les plus développés se permettront d'intervenir, par le biais des relations commerciales, dans les pays qui ne respectent pas les droits de l'homme tels que précisés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Enfin, les clauses environnementales : même démarche vis-à-vis des pays qui de manière manifeste agissent en-dehors de toutes les règles de respect de l'environnement et de prévention de la dégradation environnementale, telles qu'elles ont été définies et approuvées à Rio de Janeiro en 1992 dans Agenda 21.

3. On fait état que les crédits fournis par les banques ne représentent plus que 20 % des sources de financement des entreprises industrielles, 8 % venant directement des marchés de capitaux mondiaux.

Inspirés, sans doute, par de bonnes intentions, ces trois clauses sont source de grandes ambiguïtés politiques et économiques, aussi bien dans les pays développés que dans les pays les moins développés. Leur faiblesse structurelle consiste à utiliser l'arme du commerce en tant qu'instrument pour résoudre des problèmes sociaux (organisation mondiale du marché du travail, droits sociaux au travail, politique sociale...), environnementaux (promotion d'un développement durable, gestion des villes, systèmes de production agricole moins intensifiés...) et démocratiques (droits de l'homme, respect des libertés politiques et civiles, organisation de l'État et de la représentation politique), pour lesquelles le commerce n'est pas l'instrument approprié. On ne peut pas confier au commerce le rôle de régler le développement social, humain et démocratique de la planète.

Or, ce qui me paraît ni approprié ni possible, il l'est entièrement pour les tenants de l'idée que le « sens » de l'histoire actuelle est celle de la construction d'un grand marché mondial unique, intégré, autorégulateur.

6. La compétitivité en guise de légitimation

Face aux bouleversements, jusqu'ici hélas trop rapidement et sommairement esquissés, les dirigeants de l'économie de marché capitaliste ont été obligés de porter des raisons de légitimation d'une telle évolution. Ce fut chose faite par l'impératif de la compétitivité élevée au rang de but principal des stratégies des agents économiques privés et publics. Grâce à une multitude, sans cesse croissante au cours des 20 dernières années, en toutes les langues du monde, de rapports d'experts, d'études académiques, de conférences nationales, continentales et mondiales entre le top du business, des universités, des pouvoirs publics et, grâce, aussi, aux nombreux comités nationaux, européens et mondiaux chargés de suivre les problèmes de la compétitivité, le culte de ce nouvel évangile a été prêché, divulgué, voire imposé aux populations des pays riches et puissants du monde comme à celles des pays faibles, pauvres et désavantagés. « C'est parce que je suis l'entreprise la plus compétitive que j'ai le droit, après avoir conquis le pouvoir dans le marché mondial, de gouverner la destinée de mon secteur d'activité. Il en va de même des entreprises prises ensemble : celles qui survivent ont démontré qu'elles sont excellentes. Dès lors, elles ont le droit légitime de gouverner l'économie mondiale ».

Réduit à une série de marchés libéralisés et déréglementés à conquérir, le monde devient le théâtre privilégié des opérations de guerre technologique, industrielles, commerciales entre les groupes mondiaux d'entreprises multinationales.

Peut-on souscrire, à la lumière de ce qui précède, au choix opéré par les classes dirigeantes politiques, économiques et sociales de nos pays ces vingt dernières années? Personnellement, je ne le pense pas, et en voici les raisons.

LES DÉVASTATIONS DE L'ÉCONOMIE ACTUELLE

Depuis le début des années 80 j'ai essayé, comme de nombreux autres chercheurs et scientifiques de multiples pays du monde, de mettre en lumière les insuffisances et les dérives auxquelles allait conduire le choix opéré en faveur de la priorité à donner à l'intégration/adaptation de l'économie nationale (subordonnée aux intérêts des entreprises les plus puissantes du pays) dans l'économie mondiale laissée aux mains des « libres » forces du marché. Aujourd'hui, on ne peut plus nier les profondes dévastations qui touchent aux fondements mêmes de nos sociétés.

1. L'État aux orties : recul de l'acteur public, suprématie grandissante des acteurs privés. La démocrate politique en danger

Le résultat de la mise en pratique des principes de la Sainte Trinité de la Libéralisation des marchés, de la Déréglementation et de la Privatisation de l'économie a été très clair : partout on démantèle ou on réduit significativement le pouvoir d'orientation et de contrôle des acteurs publics, à commencer par les parlements, expression centrale de la représentation politique des citoyens en régime démocratique. Les parlements ne fixent plus l'ordre du jour et des priorités de leur pays. L'ordre du jour est fixé par les acteurs privés et en particulier par les marchés financiers. Cet ordre du jour devient, pour les pouvoirs publics, une contrainte considérée « exogène », à laquelle ils ne peuvent que s'adapter. Le discrédit du politique (non seulement du politique « national ») qui a été promu et facilité par la scolastique des « libres » forces du marché, prétextant que la façon la meilleure pour réussir l'intégration/adaptation de l'économie nationale dans l'économie mondiale est de déréglementer, privatiser et libéraliser, est aujourd'hui fort répandu parmi les populations de nos pays. Lorsque l'on recommande, comme l'a proposé le Groupe Bangeman, de laisser entièrement au marché et au secteur privé la tâche d'orienter et de guider les sociétés européennes vers la société mondiale de l'information, c'est non seulement l'État que l'on jette aux orties mais, avec lui, le citoyen lui-même que l'on relègue à un rôle secondaire, subordonné par rapport au marché et aux entreprises privées.

L'aspect le plus grave et dangereux dans cette évolution est qu'en devenant les paladins de l'inévitabilité de l'intégration/adaptation compétitive de l'économie nationale dans l'économie mondiale, les pouvoirs publics ne contribuent pas à faire grandir les conditions pour le développement d'un pouvoir politique mondiale mais, bien au contraire, contribuent à renforcer le pouvoir privé mondial. Il en va de même au plan de la construction européenne. Plus les États membres pratiquent les principes de la libéralisation, de la dérégulation et de la privatisation, plus ils s'éloignent de la construction d'un pouvoir politique fédéral européen. Ils contribuent, en revanche, à l'ultérieure fragmentation politique de

l'Europe qui elle, se réduit de plus en plus aux dynamiques du marché (Marché Intégré Unique; Monnaie unique divisant l'Union...). Plus les Européens ont subordonné la politique technologique de l'Europe au soutien des besoins de l'industrie, plus ils ont contribué à diviser les Européens entre eux et à donner à l'industrie le pouvoir de fixer l'ordre du jour du développement technologique, économique et social de nos pays.

2. Abandon du système du Welfare. On démantèle la richesse commune. On affaiblit les liens sociaux. Le principe de la solidarité en prend un coup sérieux. Où va la citoyenneté sociale?

Le retour massif de la pauvreté représente non seulement la négation de l'État moderne, mais elle se traduit par le fait que l'économie actuelle se pose en ennemie de la citoyenneté. Plus de 60 millions de pauvres (sur 300 millions) aux États-Unis, le pays le plus riche et puissant du monde. Plus de 52 millions de pauvres (sur environ 300 millions) dans les pays de l'Union européenne, la plus grande puissance commerciale du monde. Rien qu'au Royaume-Uni, on a enregistré, en 1994, 13,9 millions de pauvres sur environ 60 millions de personnes. Il en va de même de l'exclusion sociale. Le Royaume-Uni est le pays marqué par les plus grandes inégalités de revenu entre individus au monde. Il est suivi par les États-Unis où 1 % de la population possède 39 % de la richesse du pays.

La technologie est l'un des principaux facteurs des dynamiques d'exclusion sociale dans le contexte de la politique technologique actuelle : une fois qu'un cadre, un ingénieur, un ouvrier, un employé est éjecté du marché du travail, car remplacé par la technologie, il a peu de chances d'y revenir, sauf s'il acquiert de nouvelles compétences supérieures qui lui garantiront, peut-être, un délais de survie en attendant d'être mis en danger par de nouvelles technologies encore plus performantes.

Et que dire de la pauvreté et des exclusions sociales qui ravagent de plus en plus nos villes comme celles, des pays d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie, exception faite – pour l'instant – pour une toute minorité de pays et micro-états comme Hong-Kong, Singapour, Taiwan, Corée du Sud?

Dans nos sociétés dites « développées, nous n'avons plus grand chose « en commun », mis à part ce qui reste du Welfare State et que l'on cherche précisément à effacer encore davantage. L'économie actuelle est en train de nous faire perdre le sens de « être, faire et vivre ensemble », le sens du « bien commun ». La priorité est donnée aux itinéraires individuels (ma formation), aux stratégies de survie individuelle (mon emploi, mon revenu), aux biens individuels (ma voiture, mon personal computer) considérés comme l'expression fondamentale et irremplaçable de la liberté. La logique de la compétitivité a été élevée au rang d'impératif « naturel » de la société et de l'économie où l'aboutissement « inévitable », c'est la victoire de l'un sur l'autre, l'élimination de l'autre. La solidarité est désormais

considérée comme un coût insupportable qui pèse lourd, comme un boulet aux pieds, pour les entreprises et leur compétitivité sur le marché mondial. Une société à qui on dit qu'elle n'a que le choix entre le maintien des chômeurs dans la dépendance d'assistés ou de rémunérer des employés et des ouvriers pauvres et en appauvrissement croissant, est une société qui a perdu le sens des liens sociaux et du long terme sous l'emprise de la culture du plus fort et de la conquête pour la survie.

En termes économiques, cela signifie qu'il y a un retournement de position, par rapport aux années 50, 60 et 70, en ce qui concerne les principes fondateurs de la redistribution de la richesse. Désormais, la redistribution des gains de productivité est de nouveau en faveur du capital au détriment du travail. Qu'elles soient néo-libérales ou social-démocrates, les forces politiques des pays les plus développés de la planète ne se différencient pas beaucoup sur le plan des orientations politiques dans leur support d'une telle redistribution.

Les arguments défendus par les forces qui ont réussi à faire de l'économie du marché capitaliste mondialisée, libéralisée, déréglementée, privatisée, compétitive, l'économie « qui gouverne le monde », sont de nature manifestement idéologique.

Il s'agit, d'une part, des thèses affirmant qu'il n'y a pas de droits sociaux acquis, inhérents à la citoyenneté. Pour l'économie de marché, disent-ils, il n'y a pas de citoyenneté sociale reconnue par décret : la citoyenneté s'acquiert et elle peut être enlevée, amputée, suspendue. Tout dépend de la bonne performance de l'économie et des disponibilités financières. Si les ressources financières pour les dépenses publiques font défaut, pas de sécurité sociale, pas de citoyenneté sociale, même si les marchés financiers affichent une santé éclatante. En effet, dans l'économie de marché actuelle, c'est précisément le cas : lorsque les marchés financiers se portent bien, c'est logique que la citoyenneté sociale se porte mal.

Il s'agit, ensuite, des thèses sur le prétendu échec de l'État du Welfare dans sa lutte pour le plein emploi et contre la pauvreté. C'est parce que l'État du Welfare est fondé sur un vice économique de base (« génétique ») – disent les arguments – qu'il a échoué dans la réalisation de ses propres finalités constitutionnelles. Ce vice consisterait à ne pas avoir compris que dans toute économie capitaliste – comme est restée l'économie des pays où on a développé le Welfare State – il y a des limites structurelles au niveau possible de taxation. Cet argument me paraît valable à condition que l'on précise que la limite structurelle se situe par rapport au niveau maximum de taxation acceptée et acceptable par le capital et non pas par rapport au niveau éventuellement accepté par la société.

3. Le largage des villes, des régions, des pays,
par cause de guerres économiques mondiales.

On invoque très souvent les progrès technologiques pour expliquer et « justifier » les destructions des tissus économiques et sociaux de régions entières, l'abandon des villes,

régions et pays qui ne parviennent pas à réaliser à temps et avec force compétitive la reconversion de leur économie en adaptation aux changements sur l'échiquier économique mondial.

On invoque, également, encore plus souvent, les rigidités dites « sociales » (à savoir, formes avancées de sécurité sociale, régulation du marché du travail, forte présence de syndicats actifs dans le cadre d'une concertation sociale intense...) comme cause principale des délocalisations économiques et du manque d'intérêt des investisseurs « et étrangers » pour des régions et des pays qui tentent de sortir de leur situation et que, faute d'un tel intérêt, risquent davantage de rester dans un état de « largage » économique.

On fait moins souvent, en revanche, mention des logiques excluantes et ségrégationnistes propres à l'économie actuelle « qui gouverne le marché », pour expliquer pourquoi certaines régions et certains pays entiers tombent progressivement et, parfois, rapidement dans la zone des espaces et des populations qui n'intéressent plus les gestionnaires/organismes privés et publics de l'économie mondiale d'aujourd'hui.

Or, comme le confirment les dernières données fournies par la CNUCED, 85 % des investissements directs mondiaux à l'étranger sont destinés, encore une fois, comme tout au long des 15 dernières années, aux pays les plus développés du monde. Autrement dit, les riches investissent chez les riches, ce qui est tout à fait logique dans la cadre de l'économie de marché compétitive, car l'objectif principal d'un investissement financier est d'augmenter les avoirs financiers des possesseurs des capitaux. Les investissements vont là où le taux de profit est le plus élevé et le plus rapide possible. Ils vont donc vers les marchés les plus solvables.

Il est également évident – malgré les dénégations idéologiques des responsables de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale – que la libéralisation des marchés et du commerce international à l'enseigne de la compétitivité pour la conquête des marchés, obligent les pays les plus pauvres à orienter leur économie vers la production de biens destinés à l'exportation (comme c'est le cas quasi généralisé des politiques de production agricole, alimentaire, textile, énergétique et autres). Cela ne fait qu'augmenter l'appauvrissement de ces pays et amplifier la misère et la faim dans le monde.

L'appropriation, de plus en plus privée, de l'économie mondiale conduisant à la ségrégation et au largage, est paradigmatiquement illustrée, non seulement par les chiffres donnés par David C. Korten dans son ouvrage *When Corporations Rule the World*⁴, mais encore plus significativement par l'émergence, aux États-Unis, d'un phénomène entière-

4. Cet auteur parle de manière éloquente des « cowboys in a spaceship », « corporate colonialism », « dreaming global empires », « buying out democracy », « marketing the world », America first, then the world », « predatory finances »...

ment nouveau, à savoir la formation de villes privées au coeur des villes existantes. Les villes privées sont des parties d'une ville dont des sociétés immobilières s'emparent, les encerclent de murailles ou de grilles protectrices, et où vont vivre des familles aisées qui veulent ainsi échapper aux conditions de vie actuelle des villes américaines et se protéger, notamment contre la violence et la criminalité. Forme nouvelle d'un apartheid social à l'envers (les riches s'enferment dans leur « ghetto » à haute protection de type « militaire »), la ville privée nous éclaire bien sur les logiques de fond agissant au sein d'une économie fondée sur une culture de la conquête et du jeu « gagnant-perdant ».

La promotion et la défense du droit de propriété intellectuelle appartient à la même logique laisser aux forces de marché la possibilité de breveter à des buts lucratifs des espèces microbiennes, végétales et animales ainsi qu'humaines constitue un autre exemple majeur de la tendance à l'appropriation privée des ressources matérielles et immatérielles de l'humanité.

L'exemple de l'eau est également frappant. Considérée en principe, comme le bien commun patrimonial de l'humanité, l'eau est en train d'être privatisée partout. La scénario de la « pétrolisation » de l'eau s'affirme de plus en plus rapidement comme un scénario fort probable, si des mesures vigoureuses ne sont prises dans les toutes prochaines années en faveur d'une re-appropriation de l'eau en tant que res publica mondiale.

4. Il n'y a plus de cadre, d'employé, de travailleur :
tous nous sommes devenus des ressources humaines à utilité temporaire et intérimaire

Le travail a cessé d'être un droit. Il est devenu, ces dernières années, une situation à conquérir. Les responsables de nos économies ne font que répéter que ce n'est plus possible de donner un emploi à tout le monde. Le plein emploi de jadis, affirment-ils, est fini. Et si jamais on devait revenir à des formes de plein emploi, ce serait – dit-on – sur de nouvelles bases et selon des modalités différentes, par exemple par la réduction massive du temps de travail (« travailler moins pour travailler tous »).

Pourtant, nos sociétés continuent à considérer que pour chacun de nous tout passe par le travail l'accès au revenu, l'intégration sociale, le positionnement dans la société, la satisfaction de se sentir utile et reconnu, l'auto-réalisation.

À quoi est dû, dès lors, le décalage entre les valeurs affirmées par la société et le fonctionnement de l'économie qui dit ne pouvoir assurer plus de travail pour tous?⁵

5. Dix-huit millions de chômeurs en 1995 dans les pays de l'Union Européenne. Plus d'un milliard à l'échelle mondiale!

Les causes sont nombreuses. Le travail a cessé d'être un droit au fur et à mesure que les principes et les pratiques de l'économie de marché capitaliste libéralisée, déréglementée, privatisée, compétitive ont réussi à s'imposer comme « les Nouvelles Tables de la Loi ». C'est dans ce contexte que la personne humaine a été transformée en ressource humaine. Nous ne sommes plus des travailleurs, des maçons, des conducteurs de tram, des paysans, des professeurs d'université, des employés de banque, des assureurs. Nous avons été tous, sans exception, réduits à des ressources humaines appartenant ainsi à l'ensemble des ressources économiques d'un pays et du monde, au même Être que les ressources naturelles, les ressources technologiques, les ressources financières.

En tant que ressource la personne humaine n'a droit à exister que dans la mesure où elle contribue à l'efficacité de la production des biens et des services vendables sur les marchés solvables. Son droit à l'existence cesse de lui être reconnu dès que la ressource humaine n'assure plus l'efficacité dans la mesure souhaitée par l'entreprise, à savoir par ses propriétaires-dirigeants et/ou ses actionnaires : soit parce que son coût est devenu plus élevé que d'autres ressources humaines disponibles ailleurs, soit parce qu'elle est devenue obsolète, soit parce que l'usage d'autres ressources productives assure une plus grande rentabilité. Dans ces conditions, elle est éliminée, jetée à la casse comme toute automobile qui ne fonctionne plus ou tout autre outil qui n'est plus capable d'exercer la fonction pour laquelle il a été conçu et utilisé.

Combien d'ouvriers, de cadres, d'employés, d'ingénieurs n'ont-ils déjà entendu dire qu'ils étaient devenus des ressources humaines dont on ne savait plus quoi faire, et qu'ils n'étaient même plus « recyclables » ?

Devenue ressource, la personne humaine n'est plus un sujet social ayant des droits, des envies, des besoins. Elle n'est plus qu'un coût pour l'entreprise à comparer aux autres ressources de l'entreprise selon les critères d'efficacité et de performance (en termes de rentabilité, de profit) fixés et évalués par ceux qui ont le pouvoir de direction et de contrôle de l'activité de production.

Toute autre dimension ou valeur sociale, culturelle, humaine, politique, éthique est subordonnée aux critères d'efficacité et de performance économique-financières. Ces derniers déterminent les cycles de vie des compétences humaines variant désormais entre 3 et 7 ans. Les compétences deviennent vite dépassées, inutiles. Nous sommes dès lors obligés à nous former, à nous recycler sans cesse. Tel est le sens de l'impératif de l'éducation continue pour toute la vie.

Ainsi, dit-on, personne ne peut garantir un emploi dans 5-7 ans car d'ici là tout peut changer et quasi certainement on n'aura plus besoin des savoir, des métiers et des expériences que nous avons appris et accumulés jusqu'à présent.

La prétention à un travail à durée indéterminée et à plein temps ne serait plus légitime, même dans la fonction publique : en tant que ressource la seule chose à laquelle on peut

prétendre c'est un emploi temporaire, de plus en plus à temps partiel, et, bien entendu, dépourvu des garanties sociales qui avaient été associées au droit au travail jusqu'à il y a une dizaine d'années.

En tant que ressource humaine nous devons être très flexibles, malléables, adaptables, transférables, prêts au nomadisme des lieux et des temps, voire même à disparaître (provisoirement?) dans le seul but d'assurer la plus grande compétitivité possible de l'entreprise sur les marchés mondiaux.

VERS LE WELFARE MONDIAL. DES « RÈGLES DE LA MAISON » ALTERNATIVES SONT POSSIBLES

La tendance du pouvoir dominant est de nous faire croire que la seule politique réaliste possible, face à l'économie actuelle, est de « s'adapter » en transformant en opportunité les « contraintes exogènes » qui seraient représentées par la mondialisation libéralisée, déréglementée, privatisée, compétitive. par les marchés financiers, et par les nouvelles technologies. Drôle de liberté que celle octroyée par le marché mondial!

Il est temps de délégitimer les principes fondateurs et les priorités de l'économie de marché capitaliste mondiale

1. L'enjeu de la délégitimation : commencer par d'autres priorités – L'exemple de l'eau

Dans moins de 25 ans, vers l'an 2020, la population mondiale sera composée de 8 milliards de personnes (5,8 milliards en 1995), si entre-temps des épidémies, des famines, des guerres n'auront pas disposé autrement. La véritable question pour l'économie mondiale n'est pas l'intégration/adaptation des économies locales dans l'économie mondiale mais de savoir quels principes, quelles règles et quelles institutions, doivent être définis et mis en œuvre au cours des 25 prochaines années en place et lieu des principes propres à l'économie de marché capitaliste, afin que les 8 milliards de personnes puissent être des sujets citoyens, capables de satisfaire leurs besoins de base en eau potable, logement alimentation, énergie, santé, éducation, information, transport communication, expression artistique, participation à la gestion de la communauté. Autrement dit, sur quelles bases et par quels moyens doit-on et peut-on construire la richesse commune mondiale?

Pour cela, il faut avant tout refuser la rhétorique dominante, ses mots-dés, ses symboles. Puisque l'économie de marché mondiale est incapable de créer la richesse commune mondiale, car ce qu'elle désire c'est de promouvoir l'expression continue de la richesse privée, il est légitime et correct de la part du citoyen de lui refuser le pouvoir de gouvernance de l'économie mondiale. Il est faux de dire que la compétitivité pour la survie est un atout pour faire grandir la solidarité et la cohésion sociale entre les membres d'un pays et entre les populations et les régions du monde.

Le développement de la richesse commune mondiale passe par la (re)invention de nouvelles formes d'économie mutualiste, coopérative, solidaire. Au lieu de libéraliser le « marché » de l'eau et de le soumettre à la dérégulation et à la privatisation, l'eau, ressource considérée depuis toujours, dans toutes les civilisations, comme le bien commun patrimonial de l'humanité, peut et doit devenir l'exemple du premier bien de la richesse commune mondiale géré par des principes coopératifs, mutualistes et solidaires.

Jadis, les « chartes des villes », la « charte des mers », « les chartes des champs », avaient contribué à jeter les bases d'une économie urbaine, marine et rurale plus ou moins coopérative. Aujourd'hui, « les chartes des rivières », qui engagent toutes les parties concernées vivant autour et des biens et services offerts par une rivière (habitants, exploitants agricoles, entreprises industrielles, associations de diverse nature, autorités publiques aux divers niveaux, exploitants touristiques...) à gérer la rivière dans l'intérêt commun, montrant qu'une gouvernance de type coopératif est solidaire d'un bien patrimonial comme l'eau est, non seulement possible, mais constitue la base indispensable pour en assurer la gestion efficace et durable.

2. L'enjeu du désarmement financier

Ce qui précède a peu de chance de réussir si, en même temps, on ne procède pas au désarmement de la puissance financière, avec l'aide, en particulier, d'une action coordonnée, à l'échelle mondiale, entre les économistes progressistes des pays du monde développé.

À cette fin, les mesures suivantes sont à prendre en priorité :

- prélèvement d'une taxe de 0,5 % sur les transactions financières. Cette mesure a été proposée déjà en 1983 par le Prix Nobel de l'économie, Mr Tobin. Une telle taxe permettrait de constituer un Fond Mondial de la Citoyenneté doté de plusieurs dizaines de milliards de dollars par an, destinés à financer justement le Contrat Mondial de l'Eau et d'autres interventions dans les autres domaines constitutifs de la richesse commune mondiale. Le prélèvement de cette taxe est techniquement faisable. Il doit être décidé au niveau du G7 pour surmonter l'alibi utilisé par chaque pays séparément, consistant à dire qu'il ne peut pas prendre l'initiative d'une telle taxe sans risque de voir tous les capitaux du pays fuir ailleurs;

- élimination des paradis fiscaux. Il y a 37 paradis fiscaux de par le monde. Leur existence constitue une forme légalisée de la criminalisation croissante de l'économie (évasion fiscale, spéculation, commerce de la drogue, commerce illicite des armes). Grâce aux paradis fiscaux le monde financier est de plus en plus habité par des prédateurs, dont les entreprises industrielles qui créent de la richesse réelle sont elles-mêmes les victimes. Les vrais industriels n'ont aucun intérêt à ce que le système financier-actuel se maintienne et se développe.

Or, que font les gouvernements des pays les plus développés? Au lieu d'éliminer les paradis fiscaux, ils contribuent à leur multiplication, sous forme de création de centres de coordination financière internationale où les holdings financiers multinationaux peuvent se domicilier sans être taxés sur les profits. On assiste à une féroce concurrence entre les pays – notamment européens – en matière de facilitations et de réductions fiscales.

- mettre fin au secret bancaire. Le respect du principe de la liberté de propriété et du droit à la confidentialité peut être assuré, sans pour autant maintenir le secret bancaire. En outre, une véritable politique fiscale progressiste, fondée sur la justice sociale et la solidarité entre les individus, les générations et les populations des pays de plus en plus interdépendants et intégrés sur le plan économique, passe par l'abolition du secret bancaire;

- rendre public et transparent l'évaluation des marchés financiers. Aujourd'hui, il y a trois grandes sociétés privées d'experts financiers qui établissent le classement (le rating) des divers pays du monde, en fonction de ce que ces experts considèrent être la « santé financière » du pays. Ils le font dans le secret de leurs bureaux, sans devoir rendre compte à aucune autorité politique et monétaire. En juillet 1996, suite aux coupes importantes prévues dans les dépenses de l'État, l'Italie s'est vu gratifiée par l'une des trois sociétés financières, l'Américaine Moody, d'une meilleure cotation, passant du niveau A3 à AA1. En Italie, l'avenir de l'un des 7 pays les plus industrialisés du monde dépend du « rating » qui lui est attribué par une société privée d'experts financiers!

L'ensemble de ces mesures devrait être encadré par la création, à l'échelle mondiale, d'un Conseil Mondial pour la Sécurité Économique et Financière, dont la tâche principale serait de redéfinir les règles d'un nouveau système financier mondial (le « Bretton Woods » pour le XXI^e siècle) et de veiller au bon usage de la finance au service du développement et du bien-être de base de l'ensemble de la population mondiale.

3. L'enjeu de l'innovation technologique et du plein emploi

L'usage actuel de la technologie (stratégie de l'offre pour la réduction des coûts de production, l'amélioration de la qualité, augmentation de la variété et la croissance de la flexibilité) soulève un problème structurel majeur : c'est elle, en une très large mesure, qui détermine le volume de la demande de travail humain nécessaire pour produire les biens et services dont nous nous entourons. Le volume total du temps de travail humain est devenu le résultat « résiduel » de la technologie. En 1971, il fallait plus de 110 heures de travail humain pour produire une voiture. Aujourd'hui, il n'en faut plus que 14. Dans 10 ans, peut-être 8-9 heures. Jusqu'où nos économies, nos sociétés, laisseront le volume total de temps de travail humain être une variable dépendante de la technologie, tout en considérant que le travail rémunéré reste et restera, pour tout individu, le ticket d'entrée principal dans la société (accès au revenu, positionnement social, utilité sociale, autoréalisation, biens sociaux)?

Peut-on considérer, dans ces conditions, qu'il soit justifié, correct et possible, d'assurer le plein emploi grâce à une réduction continue de la durée du travail (« travailler moins pour travailler plus »)? Au rythme actuel d'accélération de l'innovation technologique, dans combien d'années il faudra alors procéder à la réduction du temps de travail à 24 heures hebdomadaires et puis à 18 heures, à 12 heures...? Ce faisant, il y aura toujours un nombre important, bien que de plus en plus restreint, de personnes pour qui le travail qu'elles exercent sera plus ou moins stable, bien rémunéré et apprécié, duquel dépendra largement la richesse de nos sociétés, face aux activités « flexibles » moins bien rémunérées et appréciées de la majorité restante de la population « active ».

Sommes-nous sûrs que celle-ci soit la bonne voie? Ne faudrait-il pas plutôt songer à reconcevoir le rôle et l'usage que nous donnons à la technologie et à l'innovation technologique? Au lieu d'utiliser la technologie pour gagner des quotes-parts de marché dans les marchés solvables saturés des pays développés, il convient de mettre en place une politique de l'innovation technologique visant à produire des technologies (processus de production, biens et services) destinées à satisfaire les besoins non ou mal satisfaits (la société mondiale n'est point saturée à cet égard) et des nouveaux besoins : tant que la société considère et considérera, comme c'est le cas, que le travail rémunéré reste et restera, pour de nombreuses générations encore, le moyen principal d'intégration dans la société, nos économies ont l'obligation d'assurer le plein emploi pour tout le monde, à l'échelle de la planète. Et c'est à cette fin que la technologie devra être utilisée. Tel est le sens profond de l'enjeu de la productivité pour aujourd'hui et les 20 prochaines années (au moins).

Ceci nous amène au quatrième et dernier enjeu pour l'action.

4. L'enjeu de la redistribution de la richesse

Le capital se porte bien. On réduit considérablement la pression fiscale. Il peut se balader sans véritables limites et contraintes à travers le monde. Les États lui font des cadeaux pour l'attirer dans leurs pays. On lui confie la tâche de fixer les priorités dans l'allocation des ressources disponibles. On lui offre des ressources humaines de moins en moins chères, flexibles, recyclables.

Le travail, de son côté, se porte mal. La pression fiscale augmente. On lui demande d'être de plus en plus mobile, sans garantie à long terme. On lui demande d'accepter tous les statuts possibles et imaginables pour augmenter sa flexibilité. On lui dit que la technologie le remplacera de plus en plus, inexorablement et qu'il doit se battre, contre les autres, pour garder son emploi à court terme. Le travail s'appauvrit alors que le capital s'enrichit. Le travail perd sa force de négociation. Il ne participe plus à la fixation de l'ordre du jour : il est acculé à réagir constamment aux décisions prises « ailleurs ».

Cela ne pourra pas continuer toujours. Sans attendre que l'économie de marché a implose, il est urgent de procéder à une nouvelle redistribution des gains de productivité entre capital et travail en faveur des personnes (les citoyens), et cela à l'échelle mondiale où l'économie actuelle est désormais structurée et opère l'économie.

Cette redistribution passe par une politique du plein emploi axée sur la satisfaction des besoins de base de la population mondiale (encadrant la politique de réduction de temps de travail dans les pays développés saturés) : par la taxe mondiale sur les transactions financières internationales déjà mentionnée; par une politique rigoureuse de gestion de la technologie (moyennant aussi des stimulants fiscaux pour une technologie finalisée à la valorisation des compétences humaines) et des ressources structurelles (éco-taxes à l'échelle mondiale); par une fiscalité progressive efficace (redéfinition des impôts sur la fortune); par la lutte contre l'évasion fiscale et la criminalisation de l'économie; par le renouveau des organisations coopératives et mutualistes.

Bref, les possibilités d'innovations politico-économiques dans ce domaine sont considérables. Ce qui, aujourd'hui, pose problème, à cause des nouvelles Tables de la Loi qui nous gouvernent, c'est l'absence d'un choix « politique » en faveur de la richesse commune et du bien commun. Il est temps de définir et mettre en œuvre le Contrat Social Mondial.